



HAL
open science

Les chemins de la gouvernance, Saragosse Expo 2008 Espagne

P. Ballester

► **To cite this version:**

P. Ballester. Les chemins de la gouvernance, Saragosse Expo 2008 Espagne. Actes du 41ème Colloque de l'Association de Science Régionale De Langue Française (ASRDLF), Villes et territoires face au défi de la mondialisation, Dijon, 5-7 septembre 2005, pp.1-38, 2005, Actes du 41ème Colloque de l'Association de Science Régionale De Langue Française (ASRDLF), Villes et territoires face au défi de la mondialisation, Dijon, 5-7 septembre 2005. hal-03834423

HAL Id: hal-03834423

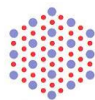
<https://hal.science/hal-03834423v1>

Submitted on 29 Oct 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright



Association de Science Régionale
De Langue Française

XLI^e colloque de l'ASRDLF



DIJON 5, 6 et 7 septembre 2005

LES CHEMINS DE LA GOUVERNANCE « SARAGOSSE EXPO 2008 ESPAGNE »

Patrice BALLESTER

Professeur dans le secondaire – Chargé
d'enseignement dans le supérieur

Doctorant au laboratoire CNRS Geode UMR 5602

Toulouse – Maison de la recherche, Université
du Mirail

patriceballester@yahoo.fr

Résumé: Le 16 décembre 2004, le Bureau international des expositions (B.I.E.) choisit comme pays organisateur de la prochaine exposition internationale, l'Espagne et sa ville candidate, la métropole de Saragosse « *Exposition internationale de Saragosse Espagne 2008 : Eau et Développement Durable* ». Nous analysons dans un premier temps le cheminement « *les chemins* » des candidatures à l'élection de la ville hôte de l'exposition internationale de 2008, puis dans un second temps nous reprenons l'ensemble de la procédure de l'élaboration, justification et réalisation de l'exposition internationale de 2008 à Saragosse dans le contexte de la mondialisation générateur de nouvelles formes urbaines et de modes de gouvernance par la mutualisation et coordination de l'ensemble des moyens financiers, fonciers, humains et intellectuels d'une région. Néanmoins, il reste quelques risques à mettre en avant concernant ces mégaprojets et parfois une gouvernance à revoir.

Mots clés : *Gouvernance, exposition internationale, compétition, communication, marketing, Saragosse, organisation inter-gouvernementale privée OIG.*

Abstract: *Paths of governance "Expo 2008 Zaragoza Spain"*

On December 16, 2004, the Bureau international des expositions (B.I.E.) chose Spain and its candidate city, the metropolis of Zaragoza, as the host country for the next international exhibition "Zaragoza Spain International Expo 2008: Water and Sustainable Development". We first analyze the "paths" of the candidacies for the election of the host city of the 2008 international exhibition, then in a second step we take up the whole procedure of the elaboration, justification and realization of the 2008 international exhibition in Zaragoza in the context of globalization generating new urban forms and modes of governance by pooling and coordinating all the financial, land, human and intellectual resources of a region. Nevertheless, there are still some risks to highlight regarding these megaprojects and sometimes governance to review.

Key-words: *Governance, international Exhibition, world's fair, competition, communication, marketing, Saragossa, private intergovernmental organization IGO.*

Classification JEL : *H.H7.H77 Intergovernmental Relations.*

LES CHEMINS DE LA GOUVERNANCE « SARAGOSSE EXPO 2008 ESPAGNE »

L'élection de la ville-exposition de 2008. Quelles sont les nouvelles formes de gouvernance en lien avec l'organisation d'une manifestation internationale et les répercussions économiques et spatiales à la l'échelle locale pour une métropole européenne?

Le 16 décembre 2004, le Bureau international des expositions (B.I.E.)¹ choisit comme pays organisateur de la prochaine exposition internationale, l'Espagne et sa ville candidate : la métropole de Saragosse. Durant quatre ans, entre 2001 et 2004, Trieste en Italie, Thessalonique en Grèce et Saragosse se sont confrontées dans une compétition à l'échelle mondiale dont l'objet était le fait de devenir la ville hôte de l'exposition internationale de 2008. Puis, dès janvier 2005, après le choix de Saragosse par le BIE, la ville et les initiateurs du projet entament la deuxième partie de leur action planificatrice : élaborer via un projet de gouvernance urbaine (déjà en gestation pendant la campagne), mais aussi métropolitain, régional, national et européen renouvelé, un très grand projet urbain de requalification de son centre-ville, des rives de l'Èbre et des moyens de transport à l'échelle régionale. L'exposition aura comme titre « *Exposition internationale de Saragosse Espagne 2008 : Eau et Développement Durable* ».

De plus, pour Saragosse, la date de 2008 marque le centenaire de la célébration de l'Exposition internationale « *Espagne-France Zaragoza 1908* ». Dès le départ, les acteurs du projet organisent un dossier de candidature dans l'optique de recevoir l'exposition en se reposant sur des valeurs qui peuvent être justifiées sur le plan international, national, mais aussi régional et local. L'objet de cette communication est d'analyser dans un premier temps le cheminement « *les chemins* » des candidatures à l'élection de la ville hôte de l'exposition de 2008, puis dans un second temps de reprendre l'ensemble de la procédure de l'élaboration, justification et réalisation de l'exposition de 2008 à Saragosse dans le contexte de la mondialisation générateur de nouvelles formes urbaines et de gouvernance.

Mondialisation et gouvernance peuvent se concevoir à partir d'un constat pour essayer de mieux appréhender les deux phénomènes que sont la globalisation et la gouvernance par l'intermédiaire d'un cas particulier, mais révélateur, tant dans la forme que le fond, le projet d'une exposition internationale, car « *la mondialisation en tant que processus d'extension des échanges et des interactions au niveau mondial modifie l'organisation spatiale des activités et des hommes. Cela peut se traduire notamment par l'émergence de nouvelles hiérarchies urbaines et régionales, par le renforcement ou encore la disparition d'anciennes hiérarchies, mais également par la métropolisation. [...] Elle apparaît comme un défi pour les villes et les territoires, car tous ne peuvent participer activement à ce processus. Elle transforme les modalités de l'intervention publique* ». Tels sont les premiers propos que l'on trouve dans le résumé de l'appel à communication pour le XLI ème colloque de l'ASRDLF « *Villes et territoires face aux défis de la mondialisation* ». Mais l'organisation de ces événements extraordinaires ou méga-événements suscite-t-elle des formes de gouvernance et urbaine différentes et lesquelles ? Quels sont les liens entre l'évolution et la mutation des métropoles face à la globalisation et aux stratégies d'acteurs européens ?

¹ Le B.I.E. est aux Expositions universelles et internationales ce que le C.I.O. (Comité international Olympique) est pour les Jeux olympiques, une organisation intergouvernementale privée de gouvernance, permettant l'élection et l'organisation des Expositions depuis 1931, siégeant à Paris.

L'élection d'une ville-exposition engendre une multitude d'interactions particulières et génératrices de nouvelles formes de gouvernance. On peut alors parler d'une gouvernance ad hoc, justifiant l'implication et la coordination de nombre d'acteurs institutionnels et privés avec une originalité : être lié au monde par l'intermédiaire du respect d'un règlement d'exposition et la venue de nations étrangères, mais aussi à l'échelle locale, être confronté par l'intermédiaire d'enjeux environnementaux et de politique nationale, à la nécessaire recomposition et mutation territoriale. On assiste à une redéfinition des échelles de prise de décision et surtout à une coordination forcée sous peine de sanction. On désire montrer qu'il existe bien une nouvelle capacité des territoires à devenir des acteurs collectifs de la gouvernance urbaine sans toutefois ne pas omettre les limites. Une exposition comme très grand projet urbain fédérateur et coordinateur de nouvelle gouvernance du fait de l'originalité du projet et de sa substance internationale se propose dans une première partie et les conséquences de « *la ville élective* », impliquant une obligation de cohésion et de résultats sur le très long terme tant sur le plan de l'image que de la mutation de la structure urbaine ouvrant alors un champ de réflexion et de développement.

1. LE B.I.E., TROIS MÉTROPOLES EUROPÉENNES, LA MONDIALISATION ET UNE ÉLECTION

Dans cette partie, nous analyserons le concept même d'exposition, leur organisation et le descriptif du BIE et de ses actions en tant qu'élément générateur de nouvelle gouvernance.

1.1 Métropole et mondialisation : le choix d'une exposition universelle et internationale

Avant d'aborder notre terrain d'étude concernant la question des nouvelles formes de gouvernance liées à la globalisation, il est nécessaire de rappeler en quelques lignes ce que l'on entend par globalisation et gouvernance urbaine. Deux termes nous amènent à penser la métropole, ses territoires et ses temporalités autrement, à savoir : la mondialisation / globalisation et la gouvernance urbaine.

Soit une région, une ville, un pays et la globalisation, mais de quelle globalisation parle-t-on ? Celle de Théodore Levitt², celle de Kenichi Ohmae³ ou celle de Manel Castells⁴ et de son « *ère de l'information* ». Pour ma part, il s'agit d'une alliance objective des trois à savoir une globalisation financière, sociétale et donc spatiale. On reconnaît les trois dimensions économiques de la globalisation. La fameuse règle des trois D de nature néolibérale : la désintermédiation, la déréglementation et le décloisonnement du marché. Le tout engendré ou engendrant une société de réseau et des identités-résistances ou des identités-projets. In situ, on retrouve alors une unité spatiale entre la métropole, la région, le pays, le continent et le monde réunie dans une « *économie de l'archipel* » (VELTZ, 2001). Or, il existe un lien entre ces trois processus à savoir que la globalisation de l'économie entraîne une polarisation spatiale croissante au profit de zones les plus développées des grandes métropoles et des mutations profondes des modes d'organisation de la production industrielle, mais aussi culturelle et spatiale par la réalisation d'espace public.

² LEVITT T., 1971, *Innovation and marketing*, Paris, Edition de l'organisation. ; LEVITT T., 2001, *The invisible continent*, London, N. Brealey.

³ OHMAE K., 1996, *The end of the nation state. The rise of regional economies*, London, HarperCollins.

⁴ M. Castells s'est attaché à décrire depuis une vingtaine d'années les liens qui existent entre l'extension de l'espace des flux et des réseaux et l'affirmation de lieux de polarités fondés sur la proximité et des identités résistances ou projets.

Ce processus s'explique par rapport au management de l'entreprise et des modes de gouvernance urbaine⁵. En ce qui concerne l'élection de la ville hôte d'une exposition, l'organisation-planification de l'avant et après exposition et le système de gouvernance est essentiel.

On peut définir par gouvernance « *l'ensemble des processus et des institutions qui participent de la gestion politique d'une société* », plus précisément, la gouvernance « *comprend le gouvernement proprement dit, mais aussi la contribution d'autres acteurs pour autant qu'ils jouent un rôle dans les orientations politiques stratégiques et les options de politique publique : acteurs politiques, non gouvernementaux, composante de la société civile parmi lesquels les entreprises, les syndicats, les associations, les acteurs individuels. La gouvernance est au gouvernement ce que le politique est à la politique. La gouvernance est d'abord un chantier de recherche tentant de faire le lien entre des transformations de l'État, de l'économie, de la société, qui bousculent le modèle classique du gouvernement. Il est devenu nécessaire de penser cette gouvernance par rapport aux transformations intervenues à différentes échelles sur les plans économiques, politiques et sociaux [...] La gouvernance est définie comme un processus de coordination d'acteurs, de groupes sociaux, d'institutions pour atteindre des buts propres discutés et définis collectivement dans des environnements fragmentés incertains. C'est alors un ensemble d'institutions, de réseaux, de directives, de réglementations, de normes, d'usages politiques et sociaux, d'acteurs publics et privés qui contribuent à la stabilité d'une société et d'un régime politique par des orientations, la capacité de diriger, la capacité à fournir des services et d'en assurer sa légitimité* »⁶.

On complétera cette définition de la gouvernance par la définition émanant de la Charte de l'ONU Habitat II, une définition de la gouvernance en sept points, mais qui fait apparaître une sorte de « bon gouvernement » à la dimension utopique, à savoir : (1) durabilité dans tous les aspects du développement urbain, (2) décentralisation des pouvoirs et des ressources, (3) équité dans l'accès aux processus de prise de décisions et partage des ressources, (4) efficacité dans la fourniture des services publics et dans la promotion du développement économique local, (5) transparence et responsabilité des décideurs et de tous les acteurs, (6) engagement civique et citoyenneté, (7) sécurité des individus et de leur cadre de vie.

À cette évocation du concept de gouvernance, nous associons celle de la globalisation qui pour le géographe J. Lévy n'est autre que « *l'émergence du monde comme espace, processus par lequel l'étendue planétaire devient un espace* » (LEVY, 2004). De nos jours, la plupart des chercheurs s'accordent pour reconnaître que le processus actuel commencé après 1945 ou 1970 nommé globalisation, ne constitue qu'une phase d'un mouvement plus ancien. Les chercheurs ont identifié six grandes phases. Néanmoins, concernant les expositions modernes se sont les trois dernières qui nous intéressent pour situer sur le long terme ces manifestations : (1) la construction d'un espace mondial des échanges entre 1870 – 1914, (2) La mondialisation refusée entre 1914 et 1945, (3) l'accélération d'une globalisation universelle 1945 - 2000. En fait, ces expositions furent une sorte d'oracle ponctuel de la constitution d'un espace mondial des échanges, des idées et des cultures. Or, elle entraîne un jeu de gouvernance pour les acteurs et la société civile voulant s'accaparer et gagner l'organisation d'une exposition. L'image de l'exposition internationale et universelle attire le pouvoir.

⁵ VELTZ P., 2000, *Mondialisation, villes et territoires, l'économie d'archipel*, Paris, Puf, coll. Économie en Liberté.

⁶ Définition du terme de – gouvernance page 418 – par Patrick le Galès dans le dictionnaire de géographie et de l'espace des sociétés, sous la direction de Jacques Lévy et Michel Lussault, 2003.

Les expositions telles que nous les connaissons sont donc d'invention récente, mais elles empruntent des caractéristiques de la longue histoire des hommes et de leur volonté de commercer et d'apprendre via l'échange et l'exposition à but pédagogique. De tout temps, d'importants marchés se sont organisés dans les villes dont la position de carrefour constituait un attrait et assurait la prospérité. Des foules venues parfois de fort loin visitaient ces marchés, séjournaient sur place, échangeaient des produits très divers. Il en résultait une confrontation du savoir-faire et des représentations du monde. Ainsi, à la faveur de ces rencontres se développait une intelligence partagée des plus utiles et s'ébauchait une proximité entre des connaissances et imaginaires souvent très opposés de population généralement installée dans d'autres parties du monde. Lyon, Francfort, Turin ou Leipzig, notamment, voyait affluer marchands et clients de toute l'Europe, au Moyen Âge.

Les tractations commerciales sont les précurseurs de ces expositions internationales que nous connaissons aujourd'hui. De plus, une exposition est une présentation des richesses et des progrès des nations, voire des aspirations de celles-ci au contraire d'une foire qui n'est en rien une exposition, mais plutôt une manifestation au but commercial. L'exposition est en fait un lieu d'échange, de création et de confrontation entre les différents produits de l'ensemble du monde. Elles sont le miroir, la vitrine d'une universalité à un instant précis des progrès de la civilisation et de la production intellectuelle, artistique, industrielle et parfois commerciale.

C'est la compétition économique mondiale qui va donner naissance à ces grandes expositions internationales. Grâce au développement du commerce et des échanges mondiaux ainsi qu'à la compétition économique mondiale naissante, les expositions accompagnent et deviennent une interface mondiale révélatrice et indicatrice de sens. C'est au milieu du XVIII^{ème} siècle qu'apparaissent les expositions nationales industrielles tout d'abord en Angleterre (1756) puis sur le continent européen à Prague en 1791. Pour la France, c'est François de Neufchâteau, ministre de l'Intérieur du Directoire qui eut l'idée d'une exposition publique annuelle de produits de l'Industrie française, ceci afin de stimuler l'économie par l'émulation et le concours au plan national, tout en faisant parler des produits français au plan international et notamment en Angleterre. Puis entre 1791 et 1851, l'organisation d'une série d'expositions industrielles et nationales fut à l'ordre du jour sur l'ensemble du continent européen avec le modèle français comme référence⁷.

Il est vrai que l'exposition universelle de 1851 à Londres, à l'initiative du Prince Albert, change d'échelle cette pratique. Il s'agit de la première exposition dite internationale des œuvres de l'industrie de toutes les nations. Le but est simple : la démonstration de la prééminence de l'Angleterre triomphante dans les domaines industriels et sa volonté de diffuser dans le monde les retombées médiatiques de la supériorité anglaise ainsi que de standardiser les formes d'expositions et de pratiques de productions industrielles et donc commerciales. Le tout avec une aspiration humaniste éclairée. Le Crystal Palace devient le condensé de la classification mondiale de l'avancement technologique, des arts et du commerce. En ce lieu d'exposition ou profane et religieux se mêlent, mais aussi art et industrie, progrès industriel et nouveaux produits, avancé architecturale et scientifique ; l'exposition devient le modèle, un standard à reproduire pour toutes les nations se disant industrielles, mais avec Paris 1855, elles trouvent un modèle plus abouti et sur le long terme.

⁷ GEORGES BERGER HENRI, 1901, *Les Expositions universelles internationales : leur passé, leur rôle actuel leur avenir*, Paris, Rousseau.

Le XIX^{ème} et début du XX^{ème} siècle ont vu alors une série d'expositions de même nature s'organiser avec quelques avancées dans la pratique et le management aux États-Unis: 1855 Paris, 1862 Londres, 1867 Paris, 1873 Vienne, 1876 Philadelphie, 1878 Paris, 1880 Melbourne, 1888 Barcelone, 1889 Paris, 1893 Chicago, 1896 Bruxelles, 1900 Paris, 1904 Saint-Louis, 1905 Liège, 1906 Milan, 1910 Bruxelles, 1913 Gand, 1915 San Francisco, 1933 Chicago, 1937 Paris, 1939 New York. Durant cette période la ville de Paris accueillit six expositions dites universelles. Elles représentent pour la conscience mondiale, les expositions les plus emblématiques de ce cycle, tour Eiffel, Champ-de-Mars... Puis à partir de 1950, on ne peut nier que les expositions ont perdu de leur substance et de leur fonction première, la pédagogie mondiale dans la découverte et rassemblements internationaux. Sept expositions suivirent : 1958 Bruxelles, 1967 Montréal, 1970 Osaka, 1992 Séville, 1998 Lisbonne, 2000 Hanovre et 2005 Aïchi au Japon. Néanmoins dans le but et la nature même d'une exposition, celle-ci reste un témoignage du long processus amenant à notre globalisation actuelle dans ces aspirations et résultats⁸.

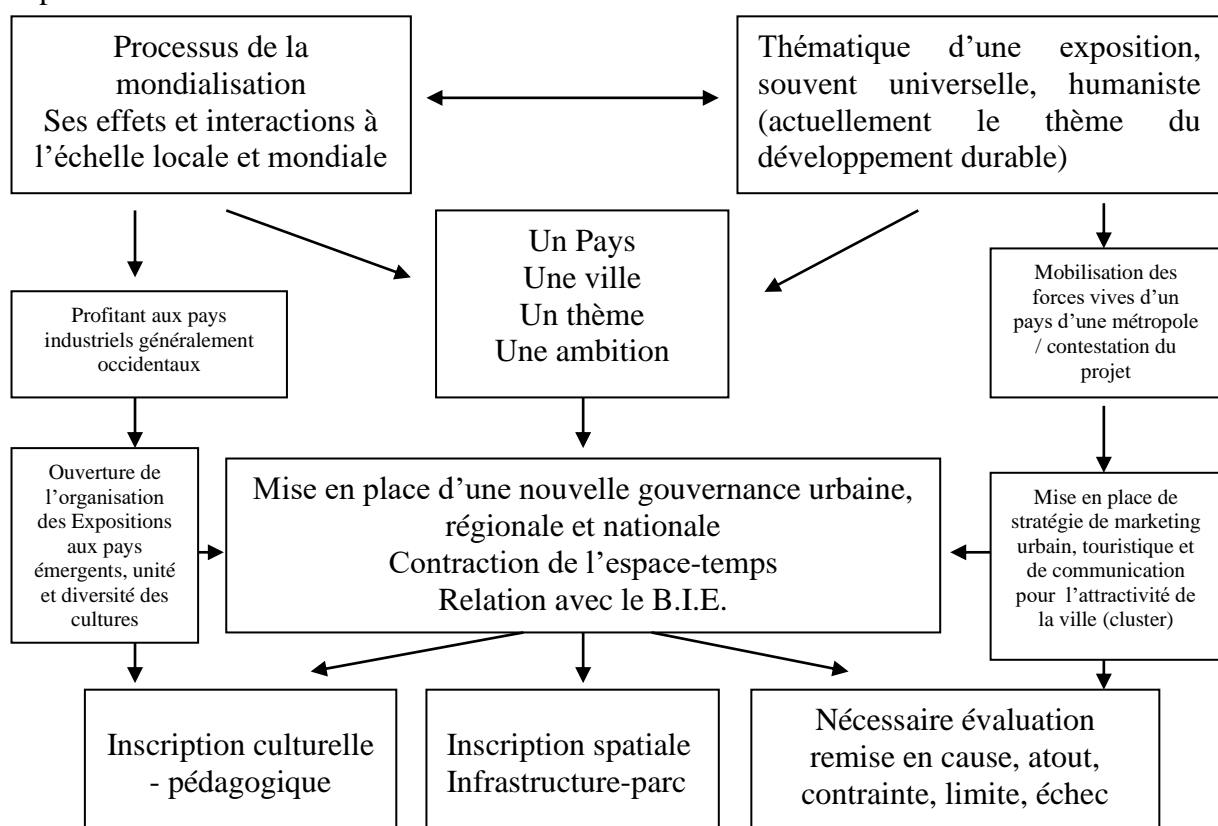


Tableau n°: Mondialisation et Exposition universelle et internationale. Patrice Ballester

Le but d'une exposition n'est pas le commerce, mais la pédagogie par la connaissance et la mobilisation des savoirs sur un site, une ville, via l'élection d'un pays et de sa ville candidate. Il existe une pratique du BIE qui peut nous renseigner sur l'évolution et la conception que les acteurs actuels via une gouvernance renouvelée se font du B.I.E. et de leur volonté d'amener leur ville à organiser une exposition. De plus, l'organisation et le déroulement d'une exposition peuvent nous renseigner sur la logistique et la manière de faire une exposition en englobant et coordonnant une multitude d'acteurs et d'action, juridique, marketing, et politique.

⁸ PICARD A., 1906, *Le bilan d'un siècle 1801-1900, l'Exposition universelle et internationale à Paris*, Paris, 1906, Amont, 6 volumes UNION CENTRALE DES ARTS DÉCORATIFS, 1983, *Le livre des Expositions universelles 1851-1989*, Paris, Editions des arts décoratifs Hersher,

1.2 Le Bureau international des expositions : organisation internationale et gouvernance mondiale

Le Bureau international des expositions a été créé par une convention internationale signée, à l'initiative de plusieurs états, à Paris en 1928.⁹ Son tout premier objectif est de réglementer la fréquence des expositions qui relèvent de sa compétence et de veiller à leur qualité. Cette organisation s'engage alors sur des expositions localisées sur l'ensemble des cinq continents devant obligatoirement posséder trois caractéristiques primordiales, à savoir : d'une durée supérieure à trois semaines (à l'exclusion des expositions des Beaux-arts), de caractère non commercial et organisées par un État membre du BIE et pour lesquelles des invitations sont envoyées aux autres États par la voie diplomatique et donc officielle. À ce titre, les foires ne sont donc pas de son ressort.

Ces manifestations ont été et sont encore dans une moindre mesure un miroir et un mode d'accompagnement d'une mondialisation naissante, à savoir la globalisation des cultures et de l'économie ainsi que des pratiques de productions standardisées, ceci à un moment donné et sur un espace d'exposition bien précis. On peut parler concernant ces expositions du « premier village planétaire in situ », généralement dans les grandes capitales occidentales.

La création du BIE vient d'un constat, celui de la nécessité de mettre un terme à la multiplication désordonnée des expositions internationales caractérisant la fin du XIX^{ème} siècle et début du XX^{ème}. Le nombre de ces manifestations est croissant, il devint évident qu'il était nécessaire de contrôler leur fréquence. La Convention de 1928 énonça quelques règles simples qui restreignaient le nombre des expositions et énonçaient leurs caractéristiques. Depuis sa signature, elle a été modifiée par différents protocoles, mais son cadre de base est toujours valable. Inévitablement ces manifestations suscitaient de nombreux conflits d'intérêts et révélaient souvent un regrettable désordre dans leur organisation. Cette anarchie causait aux gouvernements de graves difficultés et ceux-ci sentirent le besoin de rechercher une réglementation pour éviter, d'une part, la prolifération de ces manifestations et, d'autre part, pour apporter des garanties aux participants.

À mesure qu'avec le temps se développaient le goût et la pratique des expositions, l'expérience faisait apparaître qu'il importait de confronter les points de vue et de chercher à résoudre un certain nombre de problèmes communs à chacune d'elles. Un accord international semblait nécessaire. Paris le réclama dès 1907. En 1912 le Gouvernement allemand prenait l'initiative de convoquer les gouvernements intéressés afin de rechercher les bases d'une entente. Les gouvernements s'empressèrent de répondre et exprimèrent le désir d'établir des règles pour améliorer, assainir les rapports entre organisateurs et participants, entre gouvernement invitant et exposants officiels ou privés.

C'est la Conférence diplomatique de Berlin qui jeta les bases d'une convention internationale destinée à régir les expositions internationales, mais l'acte diplomatique qui en résulta ne put être ratifié en raison de la guerre de 1914. Dès 1920, les gouvernements ouvrirent à nouveau le dossier, mais c'est seulement en 1928 qu'une nouvelle conférence put rassembler à Paris les délégués de trente et un pays qui signèrent, le 22 novembre, la première Convention régissant, de façon positive, l'organisation des expositions internationales.

⁹ ISAAC M., 1936, *Les Expositions internationales suivi de la convention signée du 22 novembre 1928 concernant le BIE et les Expositions*, Paris, BIE-Larousse-Imprimerie A. Lahure, 2 fascicules

La Convention internationale de 1928 mettait de l'ordre dans le domaine des expositions en réglementant leur fréquence et en définissant les droits et obligations des exposants et des organisateurs. Pour veiller à l'application de ce traité, elle créait le Bureau international des Expositions siégeant à Paris. Par la suite, deux protocoles, l'un en 1948 et l'autre en 1966, devaient amender la Convention dans le domaine essentiel de la fréquence des expositions. Pour tenir compte d'une jurisprudence issue de quarante années d'existence du Bureau international des Expositions et aussi en raison de données économiques nouvelles (intensification du rythme du progrès, réduction des délais pour franchir les distances, entrée sur la scène mondiale de pays émergents), une révision profonde de la Convention de 1928 s'imposait. Cette révision fut entreprise en 1965 et aboutit à la signature du protocole du 30 novembre 1972, entré en vigueur le 9 juin 1980, qui régit actuellement l'organisation des expositions internationales¹⁰.

Or les années 1970, 1980 et début 1990 furent une période de crise sans précédent au BIE, manque de moyen, stagnation des pays adhérents à l'organisation internationale, conflits au sein du Bureau, les expositions américaines reconnues ou non reconnues (année 1960), poids flagrant du CIO et de l'organisation grandiose de Jeux olympiques et crise d'identité avec la globalisation informatique et des flux de connaissances ne passant plus manifestement par une exposition, mais plutôt par les réseaux numériques, télévisuels, et de l'édition mondiale standardisée. Sans compter les différents chocs pétroliers, crises mondiales économiques et la peur des pays organisateurs et des villes de se retrouver avec un déficit ou une obligation d'abandonner leur projet et donc d'affaiblir leur image mondiale (le cas de Montréal 1967 et ses dettes impressionnantes comme exemple du grandiose qui devient déficitaire – Les Philippines et leur capital renonçant à l'organisation d'une exposition des suites de la crise financière asiatique à la fin des années 1990).

Bref, entre 1970 et le milieu des années 90, la décennie de la renaissance, aucune exposition universelle d'envergure mondiale et quelques expositions internationales de faibles qualités dans la forme et le fond virent le jour. Il fallut attendre un nouveau directeur, de nouveaux comités exécutifs et un nouvel élan pour voir l'Espagne organiser Séville 92, le Portugal, Lisbonne 98 et l'Allemagne une expo universelle en 2000, pour après attendre actuellement Aïchi 2005 et avant Shanghai 2010 (exposition universelle) Saragosse 2008, une exposition internationale.

1.3 L'organisation et le fonctionnement du BIE

Le Secrétariat Général, dont le siège est toujours à Paris, est dirigé par le Secrétaire Général. La France est la « *Puissance Dépositaire de la Convention* », c'est le premier ministre qui en même temps que le Secrétaire Général reçoit les vœux de candidature. Tout État peut, s'il le souhaite, devenir membre du BIE en adhérant à la Convention de 1928 et à ses protocoles successifs. Et bien sûr, seul un État membre peut postuler à l'organisation d'une exposition. Le BIE compte actuellement 98 membres sur à peu près 180 entités étatiques référencées. Concernant le financement du BIE, les cotisations sont basées sur le pourcentage des cotisations versées par les États concernés aux Nations Unies, une partie substantielle des ressources du BIE provenant des frais d'enregistrement des expositions et d'un pourcentage sur les ventes d'entrée aux expositions. L'Assemblée Générale, à laquelle assistent les délégués des États membres et des observateurs, se réunit deux fois par an à Paris.

¹⁰ Convention disponible sur le site du BIE – www.bie-Paris.org

Au cours des débats, dirigés par le Président élu du BIE, les délégués étudient les candidatures pour de nouveaux projets, prennent connaissance des rapports présentés par les Présidents des quatre Commissions qui contribuent à la marche du BIE et des rapports sur les expositions en cours d'organisation. La Commission Exécutive examine les nouveaux projets et exerce un droit de regard sur les différents aspects des expositions, tandis que la Commission du Règlement est saisie de l'étude de la réglementation technique des expositions et des règlements internes du BIE.

Il existe enfin quatre autres commissions permanents travaillant sur l'administration, le budget et l'information-communication : la Commission d'Administration et du Budget et la Commission de l'Information et de la Communication complètent cette organisation. À la tête de chaque Commission se trouve un Président (qui est également Vice-président du BIE) secondé par un Vice-président de commission, ces huit personnalités constituant un Comité Consultatif qui passe en revue les activités du BIE en préparation des Assemblées Générales du printemps et de l'automne. Les membres des Commissions sont élus par l'Assemblée Générale.

On peut affirmer que les décisions se prennent sous forme collégiale, provenant d'un consensus au sein du Bureau concernant la direction et l'administration et communication. Pour le choix et l'élection de la ville hôte d'une exposition, c'est un suffrage démocratique secret à une voix par membres à la majorité.

Dans ces conditions, les échelles locales et mondiales sont intimement liées à travers le mode de gouvernance mondiale du BIE – un vote des pays membres – et les effets de la mondialisation pour une métropole de rang moyen comme Saragosse.

1.4 Le BIE et le mode d'enregistrement des expositions

Le BIE exerce un contrôle sur la fréquence, la qualité des expositions et les conditions faites aux participations étrangères, par la procédure de l'enregistrement. Cette procédure est engagée lorsqu'un gouvernement, responsable des relations diplomatiques du pays où une exposition est projetée, saisit le BIE de ce projet. Cet enregistrement se fait en trois étapes. Une fois la candidature déposée (qui doit mentionner le thème de l'exposition, la date proposée, sa durée et le statut juridique de ses organisateurs), une mission d'enquête se rend sur place pour évaluer le projet. Conduite par un Vice-président du BIE, la mission recueille des informations de nature technique et financière. Cette enquête approfondie fait l'objet d'un rapport qui est soumis à la Commission Exécutive, puis à l'Assemblée Générale.

Si le projet obtient son approbation, l'Assemblée Générale se prononcera par un vote à bulletin secret sur l'« Attribution de la date », c'est-à-dire l'élection du pays candidat qui sera l'organisateur de la prochaine exposition.

La troisième et dernière étape est l'enregistrement de l'exposition après approbation par l'Assemblée Générale du Règlement Général et du contrat de participation. La fin de la procédure d'enregistrement (qui peut durer trois ans), est marquée par la remise du drapeau des Expositions. Après l'enregistrement, le gouvernement organisateur peut envoyer à d'autres gouvernements, par la voie diplomatique, des invitations à participer à la manifestation. Cette invitation interdit à tout État membre de participer à une exposition qui n'aurait pas obtenu l'enregistrement du BIE.

L'enregistrement signifie l'engagement formel du gouvernement invitant d'appliquer les règlements du BIE, veillant ainsi au bon déroulement de l'exposition et protégeant les intérêts des États membres. Tout au long de la préparation et de la tenue de l'exposition, le BIE exerce son contrôle par l'entremise du Collège des Commissaires Généraux, qui sont les représentants des gouvernements participants, et de son Comité Directeur, qui maintiennent des contacts étroits avec les organisateurs et avec le BIE.

Dès sa création, le B.I.E. distingua deux catégories d'expositions: les grandes expositions, d'une durée de six mois, organisées sur un thème d'ordre général, et des manifestations plus courtes, moins coûteuses, organisées sur un thème plus précis et spécialisé. Les deux types d'expositions et leurs caractéristiques distinctives sont les suivantes :

❖ **Exposition internationale Enregistrée (ou Exposition Universelle)**

- Fréquence : tous les cinq ans (variable dans le temps)
- Durée : 6 mois maximum
- Superficie : non restreinte
- Thème : général

❖ **Exposition internationale Reconnue (ou Exposition internationale)**

- Fréquence : dans l'intervalle de deux expositions enregistrées
- Durée : 3 mois maximum
- Superficie : 25 hectares maximum
- Thème : spécialisé

Le choix émane d'une logique organisationnelle et en fonction de la taille et des moyens de chaque pays. La volonté est de permettre à tous les pays membres d'organiser une exposition petite, moyenne ou grande. De plus deux autres cas sont possibles pour les pays, c'est d'organiser une exposition d'horticulture que le BIE enregistre régulièrement (telles que la Floriade 2002 aux Pays-Bas et IGA 2003 Rostock en Allemagne), agréées par l'Association Internationale des Producteurs de l'Horticulture (AIPH) ainsi que la Triennale de Milan, exposition des Arts Décoratifs à l'origine début des années 1930.

Pour Saragosse, Trieste, et Thessalonique, l'objectif est l'organisation d'une exposition internationale de trois mois, soit une exposition internationale reconnue, ceci en connaissance de l'ensemble de l'histoire du BIE, de ces objectifs, concepts, mais aussi procédures règlements et jeux de gouvernances dont celui du choix de lier son action politique de candidature à un vote et à une manière de « vendre sa ville », son projet, son image et savoir faire, tout en démontrant son aptitude à s'organiser et à projeter une vision de l'avenir par un consortium d'acteurs adéquat pour remporter l'élection.

Comme, on le constate, il s'agit d'une organisation lourde impliquant de nombreux aspects tant juridique, diplomatique, urbanistique que financier. Il faut pour postuler à ce genre de manifestation une très bonne organisation et savoir utiliser la gouvernance à bon escient en sa faveur. Le rôle des relations diplomatiques et des stratégies géopolitiques est aussi essentiel. Il reste aussi à concilier les demandes du B.I.E. dans le cadre de la compétition entre les villes européennes et les enjeux de gouvernance à l'échelle locale dans le fait de ne pas voir se renouveler cette pratique trop souvent à l'échelle d'un continent, mais sans interdit.

2. TROIS MÉTROPOLES EUROPÉENNES, TROIS MODES DE GOUVERNANCE ET D'ADAPTATION À LA MONDIALISATION

Tout en rappelant succinctement les trois très grands projets urbains présentés par trois métropoles européennes : Saragosse, Trieste et Thessalonique, nous proposons le concept de plus en plus couru de « la ville-élective » - ville se portant régulièrement à l'organisation de méga-événements pour une action et des répercussions stratégiques et marketing à l'échelle régionale et mondiale - tout aussi génératrice de gouvernance particulière et d'impact à entrevoir dans la résonance auprès de la société civile et ses contestataires.

2.1 « Saragosse Expo 2008 Espagne : Eau et Développement Durable »

Le projet de candidature voit son origine dans les dessins et les études urbanistiques sur le méandre de Ranillas de l'architecte Carlos Miret Bernal, suivi de la proposition thématique du technicien culturel Pablo Rico Lacasa, le tout grâce à l'étude des rives de l'Èbre du géographe Francisco Pellicer Corellano. Ce projet a pris son élan au travers de l'association culturelle pour la promotion de Saragosse comme siège de l'Exposition internationale de 2008, qui a attiré dès sa genèse un consensus social et politique. Le rôle de l'association a été fondamental pour la consolidation de l'idée et la création du « *consortium Pro Expo Zaragoza 2008* »¹¹. Dès le départ, les autorités participantes aux projets indiquent qu'il s'agit d'un effort commun avec une participation aussi bien des différents niveaux de l'administration espagnole que de l'initiative privée. Et comme il se doit, on rappelle que le gouvernement espagnol sera chargé de garantir le bon déroulement de l'exposition, selon la convention de Paris de 1928. Le thème retenu est l'eau : « *L'eau, c'est la vie, c'est une matière première principale, une énergie, un chemin entre les villages et les régions, un germe de civilisation et une source de culture. C'est avant tout un symbole, symbole d'une grande multitude de choses indispensables et universelles. La préoccupation pour la préservation de l'eau est un thème récurrent au sein de nombreuses institutions. 2003 a été déclarée année internationale de l'Eau Douce par l'Unesco, et l'ONU a déclaré la période 2005-2015 Décennie internationale de l'« Eau pour la vie ». D'autres organisations internationales comme le World Water Council, la IWRA et l'Association Internationale pour l'eau ont manifesté leur intérêt pour ce thème* »¹².

Quant au terme développement durable, il est convenu au sein des OIG ou ONG depuis la publication du rapport « Notre Futur Commun » en 1987 (une réplique de Stockholm 72) et a été la devise de nombreux sommets internationaux comme le Sommet de la Terre à Rio de Janeiro en 1992 ou le Sommet de Johannesburg en 2002. Enfin, les autorités espagnoles pensent à intégrer ce thème au milieu de deux autres manifestations du BIE celle de Aïchi 2005 « *La sagesse de la nature* » ou Shanghai 2010 « *Meilleure ville, meilleure vie* ». La société de Saragosse rêvait de célébrer un grand événement qui commémore le II^{ème} centenaire de « *los Sitios de Zaragoza* » (siège des troupes napoléoniennes) en 1808 et le I^{er} centenaire de l'Exposition Hispano-Française de 1908. Entre autres, l'association culturelle « *los Sitios* » avait divulgué l'idée des années auparavant, mais la proposition d'une Exposition internationale, conçue comme un projet de consensus politique global, a pris forme et a atteint la notoriété aux élections municipales de 1999 par les promesses électorales du candidat Juan Alberto Belloch.

¹¹ Expo Agua 2008, 2004, rapport de présentation, introduction - présentation de la ville – genèse d'une idée, Saragosse.

¹² Idem note 11

En 2008, on célébrera le centenaire de l'organisation de l'Exposition Hispano-Française de Saragosse de 1908, ce qui constitue une identité-projet mémorielle et cérémoniale adéquate pour que Saragosse accueille de nouveau une exposition internationale. C'est le gouvernement espagnol qui par accord du Conseil des Ministres du 20 octobre 2000, décide que Saragosse serait la candidate officielle espagnole en tant que siège de l'Exposition internationale de 2008. Lors de l'Assemblée Générale du Bureau international des Expositions du 15 décembre 2000, le Délégué espagnol présentait la Déclaration d'Intentions requise à savoir que l'engagement comme le soutien de l'État sera coordonné à travers la Commission Nationale, créée par Décret Royal 61/2003 du 17 janvier 2003, publié dans le BOE n° 21 du 24 janvier puis, lui-même modifié par le Décret Royal 348/2003 du 21 mars publié dans le BOE n° 70 du 22 mars et constituée le 25 février sous la présidence du Vice-président 1er du Gouvernement espagnol. Et c'est le 22 mai 2003 que le gouvernement espagnol adressa une lettre au BIE. Et le 3 juin 2003 à nouveau et ceci devant l'Assemblée Générale du BIE, le Gouvernement espagnol s'engageait à garantir la viabilité du projet ainsi que la juste finalité de l'exposition dans le cas où Saragosse sortirait élue organisatrice de l'Exposition internationale de 2008.

2.2 « Trieste EXPO 2008 Italie : Mobilité de la connaissance »

La bonne idée de Trieste 2008 est d'avoir retenu un thème inédit pour une exposition internationale. Le consortium Trieste fait remarquer que dans le passé, les thèmes retenus indiquaient des buts à atteindre. Or la mobilité des connaissances aborde les moyens à atteindre ces buts à savoir : « *L'infrastructure de la connaissance, les idées dans l'espace et le temps, les attracteurs de la connaissance et du développement local et la mobilité intelligente.* » Ce thème est le choix d'une réflexion sur la ville, passage obligé avant de présenter un dossier de candidature au BIE, Saragosse = eau = Ebre et de même pour Trieste, port commercial + frontière + centre international de la recherche scientifique = Connaissance. L'idée de l'exposition internationale à Trieste a été lancée en 1999 par d'importantes personnalités du monde économique, universitaire et professionnel de la ville.

Pour Trieste, c'est une opportunité, après avoir vécu pendant environ 50 ans comme ville de frontière grâce à l'ouverture de l'Union européenne et à de nouveaux pays d'Europe de l'Est en 2004 ; la cité adriatique veut à nouveau jouer son rôle d'interface portuaire et intellectuel en rapport à la globalisation. La ville a toujours été un carrefour ancien culturel au cœur de la nouvelle Europe. De plus, depuis les années 1940, la ville tient son importance en tant que centre scientifique et culturel. Elle accueille actuellement 70 institutions scientifiques y compris le célèbre Centre International de Physique Théorique. De plus, Trieste dispose d'un site idéal, à savoir le vieux port pour accueillir la zone d'exposition. Il s'agit d'un quartier en déclin depuis quelques décennies pouvant revivre grâce au rôle catalyseur de l'exposition et redevenir un nouveau centre-ville. Pour valider le projet, le consortium Trieste 2008 a demandé l'appui et le financement prévisionnel de cinq grands acteurs de la scène politique italienne régionale et locale (la région autonome Frioul Vénétie Julienne – la province de Trieste – la commune de Trieste – la chambre de commerce d'industrie et d'artisanat de Trieste – la présidence de la République et comme il se doit une lettre du Premier ministre Berlusconi s'engageant sur le fait de garantir la mise à bien du projet)¹³.

¹³ TRIESTE EXPO CHALLENGE S.C.p.A, 2004, *Trieste Expo 2008 Challenge*, Mairie de Trieste.

2.3« Thessalonique EXPO 2008 Grèce : Connaissance de la terre, Agriculture. Alimentation »

Quant à Thessalonique est la deuxième ville de Grèce et avec plus de un million deux cent mille habitants, elle représente plus de 10 % de la population grecque. Elle peut être comparée à une moindre mesure à Trieste du fait des installations scientifiques et universitaires, mais aussi des liens qui existent entre la ville, la science et le système agro-industriel qui stimule la ville. Elle se situe au centre d'un réseau de petites villes de la région ; aujourd'hui, elle est reconnue comme centre balkanique, pôle de collaboration de la Mer Noire et de la convergence européenne, à savoir le point névralgique des réseaux européens de transport et port maritime primordial du nord de l'Égée, mais aussi centre administratif de la région de Macédoine et de Thrace tout en étant centre culturel d'importance interrégionale.

Le site choisi pour l'exposition est un champ agricole appartenant à l'Institut supérieur technologique de Thessalonique qui a pour but de devenir le centre de congrès, d'exposition et commercial de la périphérie de la ville. Concernant les engagements, ils sont identiques à ceux de Trieste et Saragosse via une société ad hoc Deth/HELEXPO S.A¹⁴.

Dans ces conditions, la théorie et conception du projet urbain comme générateur de nouvelle forme de gouvernance et urbaine nous amène à proposer en hypothèse ces deux autres tableaux¹⁵.

Tableau n°3 : Mode gouvernance pour un projet urbain reposant sur un méga-événement : les effets catalyseurs

Tableau n°4 : Spécificité des expositions et de leur substance créatrice de nouvelle gouvernance

2.4. L'élection de « Saragosse Expo 2008 Espagne », ville hôte - ville élective

« Le 16 décembre 2004, à 17h45, l'Espagne a été élu Pays Organisateur de l'Exposition internationale 2008 par les États membres du Bureau international des Expositions réunis en assemblée générale. Au second tour de scrutin (vote à bulletins secrets par système électronique), l'Espagne a obtenu 57 voix et l'Italie 37 voix. C'est donc dans la ville de Zaragoza, dans un méandre du fleuve Ebro, que se tiendra l'Exposition internationale 2008, du 14 juin au 13 septembre 2008, sous le thème "L'eau et le Développement Durable". Le Bureau international des Expositions tient à remercier et à féliciter les candidats, la Grèce, l'Italie et l'Espagne, pour la qualité de leurs projets et de leurs présentations ainsi que pour les efforts fournis par les équipes de chaque pays et de chaque ville, Thessaloniki, Trieste et Saragosse »¹⁶.

Il est manifeste qu'à la vue des rapports de présentations et des pré-rapports des commissions d'inspections que la candidature de Thessalonique était d'un ton en dessous des deux autres. Les risques liés aux financements mais aussi les garanties d'un État douteux ayant falsifié ses comptes pour rentrer dans la zone euro ne sont pas faits pour plaider en faveur de cette ville et du pays. De plus, le dossier manquait de substance et les J.O. d'Athènes ont encore démontré le manque d'organisation et d'efficacité décisionnelle. Pour expliquer le choix de Saragosse 2008, analysons la procédure de prise de décision du BIE.

¹⁴ Deth/HELEXPO S.A., 2004, Dossier de présentation TERRA MATER EXPO 2008 Thessalonique, Thessalonique

¹⁵ Tomas F., 1995, *Projets urbains et projet de ville*, Annales de la Recherche Urbaine, Paris, n° 68-69, p. 135-144. ; Devilliers C., 1994, *Le projet urbain*, Paris, Pavillon de l'Arsenal

¹⁶ Communiqué de presse du BIE du 16 décembre 2004.

Comme pour les J.O. durant la première semaine de mai 2004, se déroulait la Mission d'Enquête de la délégation du BIE. Une délégation de représentants du Bureau international des expositions composée de diplomates de six pays membres de cette organisation (Canada, Hongrie, Corée, Autriche, Iran et Algérie) évalue la candidature en même temps qu'elle constatait les soutiens institutionnels, sociaux comme d'entreprises dont bénéficiait la candidature espagnole. Et comme il se doit, au cours de la visite, les membres de la commission ont été reçus par le Roi d'Espagne, le président du Gouvernement et plusieurs ministres, ou encore par le Président aragonais, le Maire de Saragosse comme les autorités de plusieurs domaines de la Communauté Autonome d'Aragon. Suite à la Mission d'Enquête, les villes candidates ont été proclamées et avalisées : Saragosse, Trieste et Thessalonique lors de l'Assemblée Générale du BIE du 22 juin 2004, introduisant ainsi, une période de promotion et de marketing des candidatures d'une durée de sept mois environ jusqu'au 16 décembre 2004 ou l'Espagne et sa ville candidate furent élus (Cf. annexes).

La campagne de promotion a été extrêmement intense, avec toujours les faux pas à ne pas commettre : dénigrer son concurrent, trop montrer son savoir-faire en matière de lobbying (être discret) et la corruption des membres votants. Les Espagnols ont opté pour la création d'un ambassadeur en mission spéciale, M. José Manuel Paz Agüeras avec sa conseillère de l'ambassade, Mme María Blanco, l'équipe mobilisée par le gouvernement de l'Espagne et particulièrement le ministère des Affaires Étrangères, le gérant de la société, M. Jerónimo Blasco Jáuregui, et son équipe, ont réalisé la tâche de contacter et de promouvoir dans les limites l'exposition via le lobbying à la mode « bruxelloise » et ont parcouru le monde entier pour promouvoir la candidature de l'Espagne et de Saragosse.

Et comme pour la désignation de Valence comme ville hôte de la Coupe de l'America, le roi Juan Carlos a fait jouer ses réseaux auprès des autres maisons royales de nombreux pays appartenant au BIE. Seulement deux projets s'affrontent et l'expérience de l'Espagne (Séville 92, Barcelone JO 92, America Cup 2006 Valence candidature + organisation effective) et son lobbying fit le reste. Pour l'Espagne, c'est la consolidation du développement économique et la stabilité des institutions et des modes de financement par rapport à une Italie surendettée qui gagna.

C'est aussi dans l'optique de la consolidation de l'Espagne comme second pays touristique-destination du monde. Pour la région, l'Aragon, c'est la volonté d'être encore plus lisible au plan européen de par sa situation géographique et stratégique et ses ouvertures naturelles ou artificielles aux autres régions et pays (France et sud-ouest européen). Quant à la ville de Saragosse, elle est de plus située sur le tracé du futur TGV espagnol AVE liaison Barcelone-Madrid via Saragosse tout en profitant dans l'avenir du Plaza projet (plus grand pôle multimodal d'Europe). La ville de congrès accueillant chaque année le SMAGUA, la foire internationale de l'Eau verra entre le samedi 14 juin et samedi 13 septembre 2008 une exposition sur les rives de l'Ebre.

Tels sont les mécanismes en amont de l'élection d'une ville-exposition. Mais qu'en est-il de la gestion à court, moyen et long terme de cette gouvernance particulière et quelles sont sa nature et sa façon de résoudre les risques inhérents aux très grands projets par la coordination, prévention et typologie d'action.

3. UNE VILLE ET UNE EXPOSITION : LA MUTUALISATION DES RISQUES PAR UNE GOUVERNANCE AD HOC.

Qui dit coordination et mutualisation des risques, dit développement des institutions nouvelles de gouvernance avec de nouvelles hiérarchies, relations avec le marché et des formes hybrides de contrats. C'est le cas pour cette exposition. En fait, il faut éviter les conflits politiques de pouvoirs, mais aussi régionaux (la question de l'identité locale comme pilier et mode de développement) et rechercher la coordination de ceux-ci comme l'aval des écologistes sur le plan environnemental (très difficile). Pour Saragosse 2008, il faut faire ensemble le projet avec tous les groupes sociaux. Enfin, et c'était une obligation pour la présentation du projet, il ne faut pas diviser pour régner, mais contrôler par l'unanimité et unir-polariser les moyens d'actions et de contrôle.

3.1 Un enjeu, le financement de l'exposition et vendre au B.I.E. un savoir-faire organisationnel

Le plan de viabilité est un passage obligé, le plan de viabilité de l'exposition présenté aux autorités étatiques et bien sûr au B.I.E. La volonté de Saragosse était de présenter un plan clair via un plan de financement issu d'une combinaison d'investissements publics, de crédits des institutions financières privées avec des taux d'intérêt préférentiels, et de revenus générés par les activités commerciales et ceux des sponsors du secteur privé. Une volonté de lisibilité et de savoir-faire tant marketing – communication que budgétaire est donc demandé.

Quand le BIE propose une collaboration Organisation Internationale/Ville et pays d'accueil ; celui-ci par l'intermédiaire d'un cahier des charges donne des conditions strictes à respecter. De plus, il était nécessaire pour la ville de comptabiliser et de faire apparaître sur son document un solide engagement budgétaire du gouvernement espagnol et du reste des administrations apportant les fonds économiques nécessaires à l'organisation de l'Exposition Zaragoza 2008. Dans le document de présentation au BIE, les revenus de gestion sont comptabilisés, ils s'élèveront à environ 217,93 millions d'euros, seront issus de la vente des entrées, des revenus commerciaux (marques, commercialisation de produits, promotions commerciales, événements sportifs et culturels, droits de TV, droits musicaux et visuels, publicité statique, concessions commerciales) et dans une moindre mesure des revenus générés par le stationnement.

Quant aux frais de gestion, ils sont de 116,87 millions d'euros incluant tous les travaux nécessaires à la planification et à l'activité liée à l'exposition : le personnel, l'entretien et le nettoyage, l'informatique et les télécommunications, les études et les consultations, les activités culturelles dans les espaces fermés et celles dans les espaces ouverts plus la sécurité et la surveillance, les activités de promotion, les transports voyages et frets, les travaux réalisés par d'autres entreprises, les frais d'administration, les aides aux participants et aux autres sociétés, les autres frais d'exploitation, les locations, les provisions BIE. Les investissements représenteront un total de 244,76 millions d'euros en comprenant les immobilisations correspondant à l'urbanisation et aux infrastructures basiques, les installations générales, les constructions et les parcs de stationnement, tout cela sans compter le coût des terrains. Enfin, 74 % des investissements nécessaires à l'exposition seront récupérés après la clôture pour permettre un usage futur de l'enceinte, ce qui représente 181,30 millions d'euros. Seulement 26 % de ces investissements seront amortis pendant le déroulement de l'exposition. L'objectif pour les organisateurs étant de présenter un bilan positif après incorporation des subventions des différents organismes étatiques et la vente des billets plus le merchandising.

3.2 Une obligation : médiatisation, entente politique et gouvernance partagée

Une manifestation concrète de cette gouvernance est la coordination et la planification médiatique, politique, financière par la convocation au Palais de la Moncloa des représentants du gouvernement, de la région et de la mairie pour signer un accord, un protocole général de financement de l'exposition. Il faut rassurer les membres du BIE et leur montrer une détermination et une perspective de l'exposition qui indique la cohésion et le rassemblement de toutes les forces vives de la nation. La Première Vice-présidente du Gouvernement Central, María Teresa Fernández de la Vega, le Président du Gouvernement d'Aragon, Marcelino Iglesias et Juan Alberto Belloch, Président de la Société Zaragoza Expo 2008 et Maire de Saragosse doivent malgré leurs différences politiques s'engager et signer et donc prouver une coordination sans faille. Par ce document, les trois administrations s'engagent à financer tous les projets qui seront nécessaires, pour l'exposition dont la conclusion des travaux est programmée au 20 avril 2008, indépendamment de la réalisation de l'évènement.

Il faut montrer que malgré le risque de ne pas voir Saragosse être élue comme ville hôte que le projet est viable et gouvernable par une unanimité dans les faits et procédures. Dans cet accord, l'État garantira les investissements dont Saragosse a besoin pour moderniser ses infrastructures, entre autres : la fermeture de la Troisième et de la quatrième ceinture, l'aménagement des rives de l'Èbre dans le tronçon urbain et celui des rivières Gállego et Huerva et du Canal Impérial d'Aragon dans leurs tronçons urbains et périurbains, - la modernisation de l'Aéroport de Saragosse, - l'aménagement de la Voie Expresse des Pyrénées et - l'inclusion de Saragosse dans le Plan Ferroviaire des Banlieues.

Pour sa part, Juan Alberto Belloch a commenté dans le bulletin de la société d'organisation de l'Exposition : « *En tant que Maire, il s'agit d'un grand pacte d'État pour la modernisation et l'avenir de Saragosse. En termes financiers, entre 1,4 et 1,5 milliard d'euros seront investis par les trois administrations. En trois ans, nous ferons ce qui devrait être fait en dix. Nous gagnons dix ans pour être compétitifs. Ce pacte d'État garantit la fin de la dette historique de Saragosse en ce qui concerne ses investissements. C'est une convention ouverte à laquelle vont adhérer d'autres institutions. C'est un grand saut qualitatif pour Saragosse* »¹⁷. À la suite de cette déclaration J.A. Belloch a voulu remercier tous ceux qui ont fait partie de ce projet et donc identifier les principaux acteurs de ce très grand projet, « *le gouvernement espagnol antérieur, notamment les maires précédents, Luisa Fernanda Rudi et José Atarés et, surtout, le gouvernement de José Luis Rodríguez Zapatero et aux Vice-présidents María Teresa Fernández de la Vega et Pedro Solbes, le Délégué du Gouvernement actuel, Javier Fernández et son prédécesseur, Eduardo Ameijide. Et le plus affectueux à mon président, Marcelino Iglesias, qui assume le même financement que la Mairie. C'est un grand jour pour nous tous et je tiens à vous en remercier* »¹⁸. À la suite de cet entretien informel devant la table de signature du protocole, Le Délégué du Gouvernement, Javier Fernández, a déclaré: « *c'est un jour heureux pour nous tous et, en particulier, pour moi. Cette signature est la confirmation de quelque chose que notre Président Zapatero avait déjà annoncé. Les engagements du Gouvernement sont tenus* »¹⁹.

¹⁷ Bulletin d'information de Saragosse Expo Agua n°7

¹⁸ Idem 17

¹⁹ Idem 17

Et comme il se doit dans ce genre de présentations publiques d'un projet, une égale distribution des rôles et du temps de parole, le Président du Gouvernement d'Aragon, Marcelino Iglesias, a commenté: « *On a travaillé avec enthousiasme en sachant que notre candidature est la meilleure. Je suis satisfait par la coordination dans une opération qui n'est pas aisée. C'est la marche qui manquait à la ville. Je suis persuadé que nous atteindrons notre objectif d'organiser l'Expo, qui sera l'un des trois moments historiques de Saragosse, après l'arrivée de l'Eau et du Train* »²⁰.

3.3 Les contreparties d'une aide étatique : le pourcentage de financement, d'investissements et la répartition des travaux au sein de la société organisatrice

L'aide de l'État et l'engagement à constituer une société organisatrice de l'événement amené une volonté de l'État à contrôler dans son ensemble une grande partie du projet, les Espagnoles appels sous le vocable de - « *Administration Générale de l'État Saragosse Expo 2008 Espagne* » - l'entité qui participera avec soixante-dix pour cent du capital à la réalisation, les administrations autonomes et locales pour quinze pour cent chacune. Le Gouvernement de l'Aragon s'engage à exécuter les projets qui contribueront à l'amélioration des infrastructures de la ville, telles que l'Espace Goya, le transport métropolitain et urbain et la construction du Palais des Congrès. De même, en ce qui concerne les projets environnementaux, le Gouvernement de la Communauté aragonaise prendra part à la récupération des rives des rivières de la province et à l'amélioration du paysage et de l'équipement du milieu, grâce à l'aménagement de l'ensemble environnemental de La Alfranca. Quant à la Mairie de Saragosse, elle apportera les sols de l'enceinte de l'Exposition, assurera la construction de la cité et de la ville-Exposition, des accès à l'enceinte et des infrastructures au service de l'espace d'exposition. Elle réalisera également les accès au pont du Troisième Millénaire et les infrastructures d'adduction et d'assainissement de l'eau de la ville.

Or à la vue des chiffres, il existe une différence entre le taux de participations à l'investissement et le taux d'actions proprement dit sur les travaux. Le pourcentage de l'investissement pour les trois administrations (État espagnol, Gouvernement d'Aragon et Mairie de Saragosse) sera de 60%, 20% et 20% respectivement, alors que pour les travaux de l'Expo, il sera de 70%, 15% et 15%, respectivement. Il s'agit en fait de l'investissement le plus important dans l'histoire de Saragosse qui manifestement seul ne pouvait rien faire, mais avec une gouvernance-financement partagée et harmonisée, l'impossible défi financier devenez réalité. Les trois administrations se sont engagées à investir en tout est pour tout entre 1.400 et 1.500 millions d'euros dans les travaux de l'événement et les différentes infrastructures. À savoir autant que pour la requalification des rives du Besós et le Forum des cultures à Barcelone pour 2004 ou l'État Espagnol, Union européenne, Généralité et municipalité se sont liés. « *Tout réticence surmontée, le gouvernement de la nation a concrétisé l'appui que l'Exécutif précédent avait déjà offert, et s'est formellement engagé hier à apporter 70 pour-cent de 1,5 milliard d'euros budgétisés comme coût des projets nécessaires pour la célébration, à Zaragoza, de l'Exposition internationale de 2008* »²¹.

²⁰ Idem note 17.

²¹ Ministère de la Présidence, 2004, *Protocole général de financement pour l'exposition internationale de Saragosse*. Madrid, Presse royale.

3.4 Une législation particulière pour la clôture de l'exposition : la constitution d'une société d'État

Un autre aspect à signaler du Protocole Général de Financement est que, dans le cas où Saragosse serait désignée siège de l'Exposition internationale, les trois administrations signataires s'engagent à promouvoir des normes juridiques nécessaires à l'établissement de bénéfices fiscaux similaires à d'autres événements majeurs festifs en Espagne tenus récemment comme les J.O. de Barcelone en 1992 et bien sûr l'exposition universelle de Séville de 1992. Pour Séville 1992, de longues et coûteuses procédures judiciaires après la clôture de l'exposition, n'ont pas permis de dégager un maximum de bénéficiaires équitablement répartis ni de savoir à qui appartenait certains terrains après l'exposition...

Le processus pour célébrer l'Exposition internationale de 2008 Saragosse passa alors par une reconnaissance mutuelle de l'ensemble des acteurs et ceci officiellement devant notaire le 5 mai 2005, après la désignation officielle, en créant la « *société d'État Expo agua* », et célébrant par l'occasion la première réunion de la commission exécutive déléguée et convoquant, pour le 6 mai, le premier conseil d'administration effectif. Saragosse a gagné le droit d'organiser l'exposition. Après la vente-promotion du projet au B.I.E., la réalisation de celui-ci et son organigramme d'action particulier, le 8 avril 2005 à la mairie de Saragosse, l'accord de bases financières pour la création de la société d'État EXPO AGUA ZARAGOZA 2008 a été conclu puis le 5 mai la naissance officielle juridique de la société d'État, à cette occasion le maire de Saragosse rappelle : « *C'est d'une importance énorme pour la ville, pour l'Aragon et pour l'Espagne puisque cela suppose la clôture d'un accord en matière de financement de l'Expo Zaragoza 2008 entre les trois administrations* »²². Et d'une manière encore plus nuancée et gommée le maire présente devant les Média l'accord de bases financières : « *par définition, cet accord implique que toutes les parties qui interviennent dans le processus de dialogue devront faire des concessions. Un accord qui garantit le financement non seulement de l'espace Expo, mais aussi de l'ensemble du méandre, en définitive l'objectif central de toutes les conversations préalables. On a adopté d'un commun accord une formule dans laquelle se maintient le principe clé en ce qui concerne l'investissement* »²³.

Le président de la société d'État, Roque Gistau, commente que : « *l'accord structure d'une part le financement fondamental de capital de ce qu'est la société d'État, et de l'autre il clôt et définit la manière avec laquelle on finance le parc fluvial du méandre qui est une pièce complémentaire de l'Exposition, un pavillon ouvert, thématique, environnemental, un legs de l'Expo pour la ville, un parc très important* »²⁴. Le président de la société d'État souligne que : « *la ville comptera à la fin de l'Expo sur un parc très important de la taille du Retiro de Madrid, avec une technologie et une conception de dernière génération qui rendra hommage au thème de l'Exposition et sera un orgueil par conséquent pour Zaragoza et ses habitants de pouvoir compter à la fin de l'Expo sur un élément de cette allure. Je ressens de la fierté à pouvoir compter sur cette structure financière qui permettra sûrement de pratiquer un développement cohérent et parfait de l'Exposition* »²⁵. Lors de la signature de cet accord, on a également approuvé les bases pour la modification du consortium Zaragoza Expo 2008 qui aura comme fonctions « *la coordination de l'ensemble des administrations publiques pour les affaires en rapport avec l'Expo, la supervision du projet et, de façon plus spécifique, être l'organe compétent en matière d'exonérations fiscales* »²⁶.

²² Bulletin EXPO AGUA n° spécial.

²³ Idem note 22.

²⁴ Idem note 22.

²⁵ Idem note 22.

²⁶ Bulletin EXPO AGUA N°9.

Le conseiller d'Économie du gouvernement d'Aragon et vice-président de la commission exécutive, nouvellement formée, Eduardo Bandrés, manifeste sa : *«pleine satisfaction du gouvernement d'Aragon pour l'accord atteint qui établit les bases financières de ce que sera tout le développement de l'Exposition internationale de Zaragoza 2008 et pour lequel nous avons travaillé coude à coude, intensément et avec une loyauté absolue avec l'administration générale de l'État et avec la mairie de la ville de Zaragoza. Tout au long de ce que nous sommes en train de vivre et de ce que nous allons vivre, j'ai vu les représentants de l'État très attentifs à ce qui ce passera à l'intérieur de l'enceinte, à la mairie très attentive au méandre, parce qu'on s'occupait déjà bien de l'enceinte et, que de la part de la Communauté autonome, je sais que l'enceinte est entre de bonnes mains et que le méandre aussi. Par conséquent, ce qui m'occupe, c'est tout ce qui est en dehors, c'est à dire, toutes ces choses, qui seront très importantes pour Zaragoza et l'Aragon au niveau économique, développement, modernisation, innovation que l'Expo aura pour Zaragoza et l'Aragon. La valeur ajoutée est le type de chose que le gouvernement d'Aragon peut apporter dans le sens où Zaragoza et l'Aragon se configurent comme un élément d'attraction de nouvelles opportunités d'investissement, du développement de nouvelles activités économiques, d'entreprises, du secteur des services qui est dans l'attente de développer une modernisation notable dans le cas de la ville de Zaragoza et de l'Aragon. C'est une division du travail pertinente qui nous résultera à tous d'une grande utilité»*²⁷.

Mais pour vraiment caractériser et voir d'une manière objective, comptable et politique cette gouvernance, les mots du secrétaire général du budget du ministère de l'Économie, Carlos Ocaña, sont importants, car *« le gouvernement de l'Espagne est pleinement satisfait d'avoir atteint cet accord qui permet d'avancer de deux pas en avant étant donné qu'à partir de maintenant la société de l'Expo se mettra en marche et qu'en même temps nous avons les bases pour tous les accords de financement qui parlent de tout ce qui entoure l'événement. C'est la nouvelle, jusqu'à un certain point, d'avoir atteint cet accord parce que pendant ces derniers mois, avec ou sans accord, nous avons continué à travailler et les choses continuent de l'avant, et je le dis en prenant en compte l'impatience que l'habitant et nous-mêmes avons, pour que les choses se fassent parce que nous avons très peu de temps. Nous avons été obligés de travailler pendant tous ces mois sans accord, mais nous avons continué à tout préparer pour que tout soit prêt au moment où l'Exposition arrivera. Nous partageons les propos du conseiller parce que l'objectif, ce qui doit vraiment demeurer à cette Exposition, c'est une meilleure situation pour Zaragoza et pour l'Aragon, qui servira à donner de l'élan à la ville, et cela va bien au-delà des trois mois de l'Exposition. L'État participe à la préparation de l'Expo aussi par d'autres voies, comme les engagements du ministère de l'Équipement, des Transports et de l'Aménagement du Territoire et ceux de l'Environnement. L'intention est de contribuer non seulement à ce que l'événement soit un succès, mais aussi à ce que Saragosse et l'Aragon aient un élan qu'elle n'aurait peut-être pas atteint d'une autre manière»*²⁸.

²⁷ Idem note 26.

²⁸ Idem note 26.

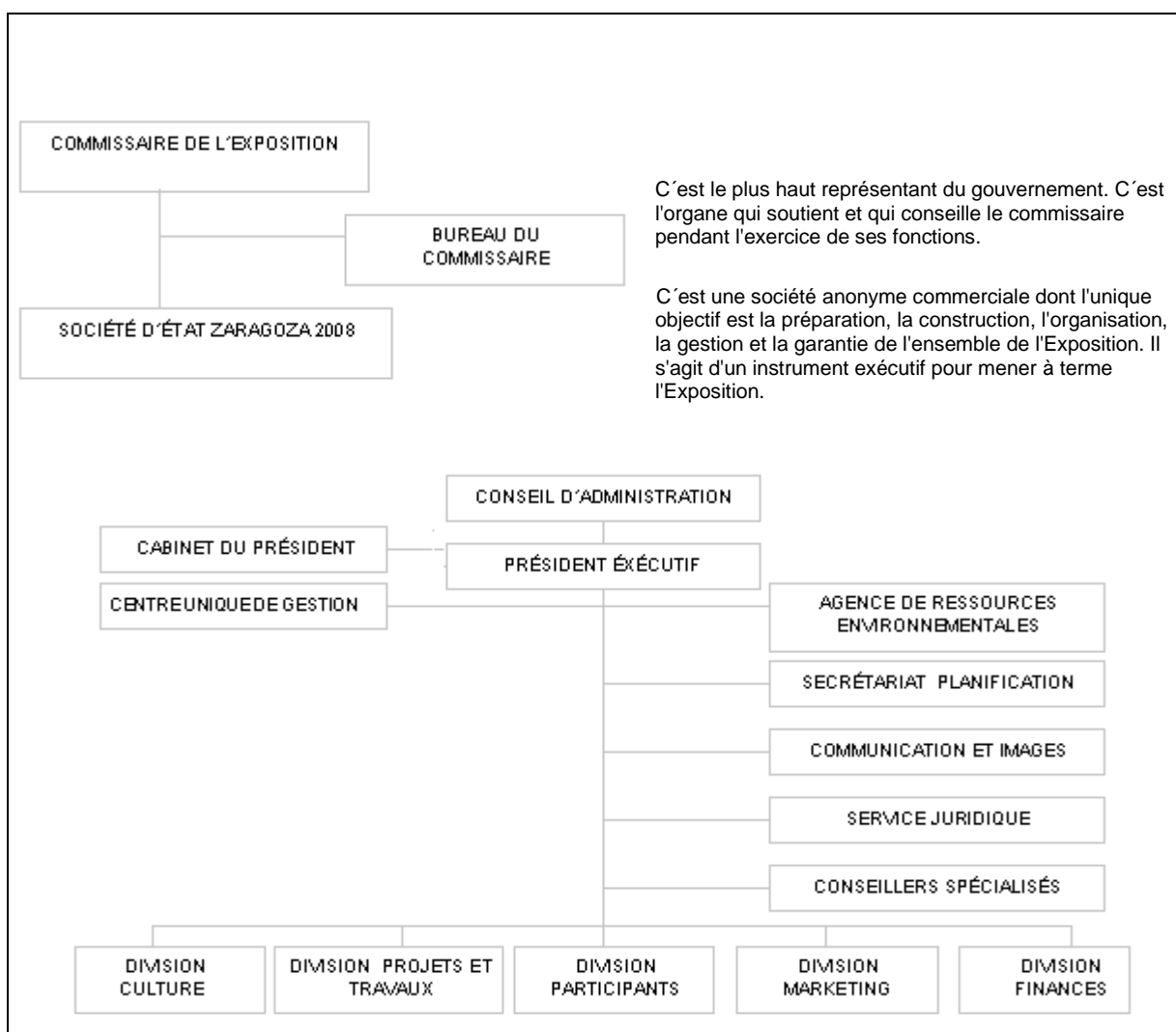


Tableau n° 5 : La société d'État EXPO AGUA. Source : Plan Directeur EXPO AGUA Saragosse p. 117

L'accord établit les bases économiques suivant deux axes bien définis. La première partie concerne la grande enceinte de l'exposition et la seconde le parc fluvial du méandre. Dans un premier temps, concernant la grande enceinte de l'Expo, la mairie apporte à la société un peu plus de 38 hectares de terrain du méandre pour y situer l'enceinte de l'Exposition et ses services (parking de la rive gauche, sécurité, protection civile, bureaux...) dont un capital social s'élevant à 15% et la valeur approximative du terrain s'élève à 20 millions d'euros. Le gouvernement d'Aragon apporte à la société le terrain de l'enceinte (pour une valeur approximative de 6 millions d'euros) et le reste en espèces jusqu'à un total de 20 millions d'euros (15% du total du capital social). La DGA se réserve dans la zone de l'enceinte un hectare pour construire le palais des Congrès. Le gouvernement de l'Espagne réalisera un apport de capital d'une valeur de 93,33 millions d'euros, qui constitue 70% du total du capital social qui s'élèvera à 133,33 millions d'euros. Dans cette enceinte spacieuse, on compte sur du terrain suffisant pour les 25 hectares de l'enceinte et les services complémentaires mentionnés. Elle dispose aussi d'une réserve de terrain à l'intérieur de l'espace compris sur la troisième rocade de 8,5 hectares au cas où il faudrait y placer de nouveaux services ou bien qu'on aurait besoin d'un nouvel espace pour des pavillons nationaux ou d'entreprises. Dans le fait d'accueillir une exposition internationale, la société accorde des avantages économiques manifestement sensés contentés en premier lieu la mairie. La société Expo sera propriétaire de la grande enceinte.

Cela permettra une réutilisation rapide et la vente, si cela est le cas, des pavillons et des installations de l'enceinte, en permettant une commercialisation plus rapide que dans les Expositions précédentes.

De plus en cas de futur projet impliquant une surface de terrain plus grande la mairie a décidé qu'il y aurait un terrain de réserve suffisant pour agrandir les services. Quant à la DGA, elle restera propriétaire du terrain où l'on va construire le palais des Congrès. Pour la mairie, celle-ci crée une partie de leur apport de capital grâce au terrain dont ils sont propriétaires sur le méandre. Enfin la société partira d'un capital social de plus de 133 millions d'euros. Pour les acteurs de cette gouvernance à grande échelle cette quantité importante de financement permettra le décollage de la nouvelle société. La mise de départ étant de 600.000 euros. En fait la stratégie est simple, chacun (mairie et DGA) apporte des terrains et on évalue ceux-ci. Dans un second temps, concernant le parc fluvial du méandre, les acteurs du consortium ont décidé que le terrain sur lequel se construira le parc sera municipal maintenant et après l'Expo, c'est la société d'Expo au moyen d'une commission de gestion qui construira le parc et que celui-ci se finance grâce aux apports publics et privés.

Les apports privés ont d'ailleurs une place plus importante avec la tradition des mécénats en Espagne et l'encouragement poussé par des exonérations fiscales. Concernant, le Centre Thermal, le Canal en eaux vives et le jardin botanique, ils seront construits et gérés avec une participation de l'initiative privée et c'est le système des appels d'offres qui est retenu. Quant aux cafeterias, restaurants et autres installations hôtelières, l'apport est exclusivement privé et sur appel d'offres. Pour finir, les apports publics proviennent des trois administrations apportant financements et le terrain de la manière suivante : le gouvernement de l'Espagne apporte 30 millions d'euros sous forme de subvention (cela suppose 70% du financement public), le gouvernement d'Aragon : 6,416 millions d'euros sous forme de subvention (cela suppose approximativement 15% du total de l'apport public) et son terrain de l'enceinte sera en permutation avec le terrain de l'enceinte de propriété municipale, la mairie de Saragosse apporte aussi 6,416 millions d'euros sous forme d'apport d'argent (cela implique approximativement 15% du total de l'apport public) et enfin, si cela devenait nécessaire pour compléter le financement, la mairie apportera les rentrées d'argent que lui génèrent les apports dérivés des appels d'offres avec les entreprises privées citées précédemment.

3.5 La société civile et l'exposition*.

3.5.1 Un thème, Développement Durable et Eau et une équité dans l'action.

(Le plan Eau 2002 – 2006, plan pour l'Ebre, Consommateurs et institutions enjeux de l'eau)

3.5.2 Les citoyens, groupe de pression, l'opposition et écologistes.

3.5.3 Le mécénat, entrepreneuriat espagnol.

*Lors du colloque et prochain colloque à Bordeaux.

CONCLUSION

De part sa nature, un très grand projet urbain, voué à l'internationalité et sa présentation médiatique et universelle - globalisante issue de son thème, l'ensemble de ces facteurs sont des attributs de gouvernance et de la mondialisation qui nous amènent à penser autrement au sein de l'Union européenne la dialectique des relations entre projet urbain et de gouvernance en amont de ces manifestations. L'avant, le pendant et l'après-projet couvrent plus de dix ans et les réalités de l'éphémère devenant durable sont un enjeu essentiel. Il existe aussi le fait de prendre en compte le poids des alliances ainsi que la coordination de toutes les forces vives d'une cité, d'une région et d'une nation. Saragosse Expo 2008 nous permet de citer cette expérience en guise d'exemple et d'ériger en modèle sa structure de réalisation multiscalaire.

Or, l'Espagne et ses modes de gouvernances au passé millénaire de par sa régionalisation et son administration décentralisée est devenu un modèle pour bien des pays européens. Il subsiste pourtant des risques liés à la corruption et à la mauvaise prise en compte des aspects environnementaux des méandres de l'Èbre. Néanmoins, il reste quelques risques à mettre en avant concernant ces mégaprojets et parfois une gouvernance à revoir. L'exposition internationale de 2008 à Saragosse amène l'ensemble des acteurs à se reconnaître et se réguler tant dans leurs moyens d'action que de stratégie financière ou foncière : une gouvernance particulière voit le jour en lien avec la réalisation d'un méga-événement servant certainement pour le futur de tremplin touristique et de reconfiguration de son offre de loisir à suivre et à transposer pour d'autre projet similaire provenant des effets de la globalisation en Espagne ou en Europe pour des villes moyennes.

Il est vrai que l'objet même d'une exposition internationale et de faire la synthèse des enjeux de la mondialisation sur un thème spécialisé et donc de permettre à une métropole de se positionner et de faire œuvre de promotion et d'attractivité renouvelée (marketing, RSE et communication), tout en mettant en place une gouvernance participative, consensuelle et financée dans le cadre de garantie étatique et d'institution bancaire privée et de financement public avec de plus en plus une participation de la sphère privée entrepreneuriale dans ce « *chemins de la gouvernance* » vers Saragosse Expo Agua 2008 Eau et Développement Durable.

BIBLIOGRAPHIE (ABRÉGÉE):

ARCHIVES ET BULLETIN DU BIE (1991-2005)

BEAUJEU-GARNIER J., DEZERT B., 1991, *Pouvoirs et influence : le rayonnement de la grande ville, enjeu du vingt-et-unième siècle*, Paris PUF.

BULLETIN D'EXPO AGUA ZARAGOZA 2008 n° 1-9 et Rapports Officiels, Schéma Directeur...

COLLECTIF, 1999, Les effets durables de l'éphémère, *Diagonal*, numéro 126, mars-avril, p 28-55

ÉTABLISSEMENT PUBLIC D'AMÉNAGEMENT DU SECTEUR QUATRE DE MARNE-LA-VALLÉE, 1991, *Parcs récréatifs, expositions universelles, jeux olympiques : la gestion territoriale des grands aménagements de loisirs*, Marne la vallée, EPA France.

HEWITT DE ALCANTARA C., 1998, « Du bon usage du concept de gouvernance », *Revue internationale des sciences sociales*, n° 155.

LE GALES P., 2002, *Le retour des villes européennes : Mondialisation, société urbaines et gouvernance*, Paris, Presses de Science Po.

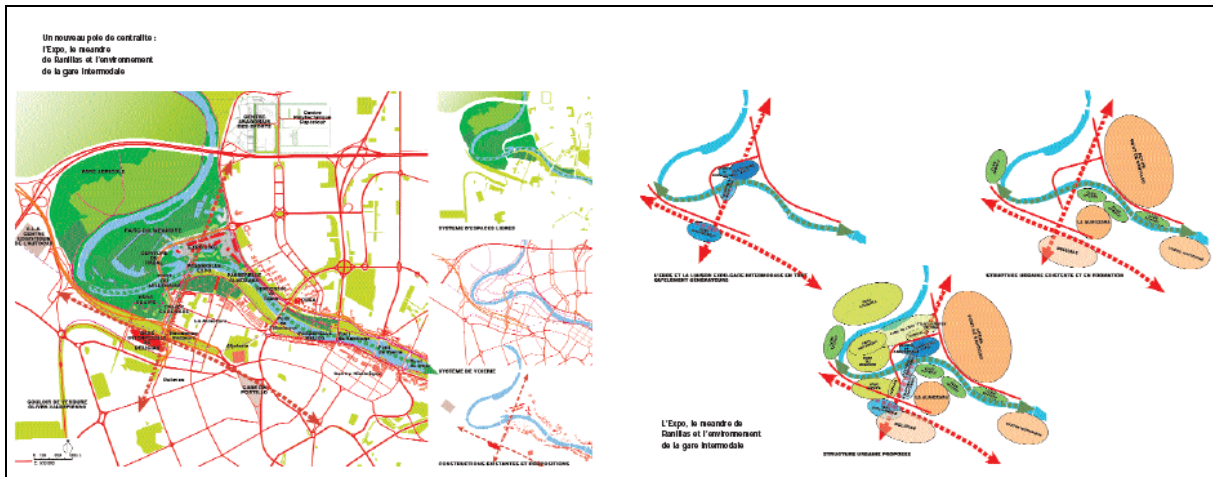
LORRAIN D., 1998, « Administrer, gouverner, réguler », *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 80-81.

VELTZ P., 2000, *Mondialisation, villes et territoires, l'économie d'archipel*, Paris, Puf, coll. Economie en liberté.

ANNEXE N° 1



(1)



(2)



(3)



(4)

- (1) – Zoning- de l'intervention EXPO AGUA 2008 dans l'enceinte et rive de l'Èbre.
 (2) - Schéma directeur.
 (3) - Vue d'oiseau numérique de la future enceinte et parc-jardin botanique.
 (4) - Logo officiel de l'exposition lors de la candidature.

ANNEXE N° 2

PROTOCOLE GENERAL DE FINANCEMENT DE L'EXPOSITION INTERNATIONALE DE SARAGOSSE 2008.

Antécédents,

Le Protocole Général présent se tient selon la disposition de l'article 6, alinéa 4, de la Loi 30/1992, du 26 novembre, du Régime Juridique des Administrations Publiques et de la Procédure Administrative Commune, modifiée par la Loi 4/1999, du 13 janvier.

À ses fins, réunis à Madrid, le 26 novembre 2004

MADAME LA VICE-PRÉSIDENTE PREMIÈRE DU GOUVERNEMENT ET MINISTRE DE LA PRÉSIDENTE, Mme. MARIA TERESA FERNÁNDEZ DE LA VEGA, EN TANT QUE REPRÉSENTANTE DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE L'ÉTAT.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT ARAGONAIS, M. MARCELINO IGLESIAS RICO, EN TANT QUE REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTÉ AUTONOME DE L'ARAGON.

ET

MONSIEUR LE MAIRE DE SARAGOSSE, M. JUAN ALBERTO BELLOCH JULBE, EN TANT QUE REPRÉSENTANT DE LA MAIRIE DE SARAGOSSE.

Ont convenus la décision des suivants:

ACCORDS

PREMIÈREMENT: OBJET DU PROTOCOLE GÉNÉRAL

Le Protocole Général présent à pour objet d'établir le cadre de collaboration de l'Administration Générale de l'État, du Conseil régional d'Aragon comme de la Mairie de Saragosse en ce qui concerne le financement de l'Exposition internationale de Saragosse 2008, en tant qu'évènement d'intérêt mutuel pour les parties.

Afin de doter de validité comme d'efficacité les engagements ou actions présentées dans ce Protocole Général, les Administrations signataires, par le biais des organismes correspondants, souscriront une convention de collaboration, laquelle établira les obligations assumées par les parties quant au financement du dit évènement avec les prévisions budgétaires ainsi que les exigences du déroulement de procédure de la Loi 30/1992 et de la Loi 18/2001, du 12 décembre de Stabilité Budgétaire.

DEUXIÈMEMENT: ENGAGEMENT DU GOUVERNEMENT DE LA NATION.

Selon les termes établis dans la Convention de Collaboration à laquelle fait référence le premier point de ce Protocole Général, l'Administration Générale de l'Etat procédera aux actions pertinentes pour le financement des projets suivants:

En relation avec l'amélioration des infrastructures de transport prévues en tant que Plan d'Accompagnement:

- Clôture du Quatrième Périphérique (Z-40).
- Accès Nord au Quatrième Périphérique.

- Clôture du troisième périphérique sans que cela ne suppose pas de préjudice à ce qui a été établi dans la convention «Saragosse Grande Vitesse».
- Adaptation Autoroute des Pyrénées.
- Modernisation de l'Aéroport de Saragosse.
- Inclusion de Saragosse dans le Plan de Transport Ferroviaire de Banlieues

En relation avec l'Amélioration Environnementale qui touche de façon très directe le but de l'Exposition:

- Les Rives de l'Ebre: adaptation du tronçon urbain.
- Restauration des rives des Rivières Gállego et Huerva.
- Canal Impérial: tronçons urbains et périurbains.

L'engagement pris par l'Etat dans la Convention de Collaboration souscrite dans le cours du présent Protocole Général sera indépendant à la tenue de l'évènement, et sera terminé avant le 30 avril 2008.

De même, la Convention de Collaboration établira la mesure visant à déterminer la quantité correspondante à chaque exercice budgétaire, chaque année et en fonction des projets et actions prévues ou existantes, et leur degré de développement.

TROISIÈMEMENT: ENGAGEMENT DU GOUVERNEMENT D'ARAGON

Selon les termes établis dans la Convention de Collaboration à laquelle fait référence le premier point de ce Protocole Général, le Conseil Général d'Aragon financera les projets suivants:

En relation avec l'Amélioration environnementale qui touche de façon très directe le but de l'Exposition

- Ensemble environnemental de La Alfranca.
- Répercussions sur les berges des rivières de la province de Saragosse.

En relation avec les infrastructures de base de la ville

- Palais des Congrès.
- Espace Goya.
- Transport métropolitain et urbain.

QUATRIÈMEMENT: ENGAGEMENT DE LA MAIRIE DE SARAGOSSE

Selon les termes établis dans la Convention de Collaboration à laquelle fait référence le premier point de ce Protocole Général, La Mairie de Saragosse financera les projets suivants:

En relation avec l'Enceinte et les propres installations de l'Exposition:

- Les sols de l'enceinte.
- En relation avec les installations au Service Direct de l'Expo.
- Villa et ville Expo.
 - Accès enceinte.
 - Infrastructures au service de l'enceinte.

En relation avec les infrastructures de base de la ville, qui concernent directement le contenu de l'Exposition:

- Accès au Pont du Troisième Millénaire.
- Infrastructures d'approvisionnement et assainissement des eaux de la ville.

CINQUIÈMEMENT: CRÉATION D'UNE SOCIÉTÉ ORGANISATRICE DE L'EXPOSITION INTERNATIONALE 2008.

5.1. Selon les termes établis dans la Convention de Collaboration à laquelle fait référence le premier point de ce Protocole Général et avec sujétion à ce qui est stipulé par les Lois 33/2003, du 3 novembre, du Patrimoine des Administrations Publiques et 47/2003, du 26 novembre, Générale Budgétaire, une société anonyme de l'Etat sera constituée dont l'objectif sera l'organisation de l'Exposition internationale 2008. La Convention de Collaboration déterminera le montant du capital social. L'Administration Générale de l'Etat participera de façon majoritaire (à 70%) dans la société organisatrice de l'événement. Le reste du capital social (30%) sera souscrit et sera versé, à parts égales, entre la Mairie de Saragosse et le Conseil Général d'Aragon.

5.2. Selon les termes établis dans la Convention de Collaboration à laquelle fait référence le premier point de ce Protocole Général, la société qui sera constituée sera responsable de la gestion des projets en relation avec l'Enceinte et les installations de l'Exposition en plus de l'évènement lui-même. Elle financera ses actions avec des revenus propres de l'évènement, des opérations d'endettement et les dérivés de l'exploitation des actifs obtenus une fois l'expo terminée.

5.3. L'Administration Générale de l'Etat sera représentée par le Ministère de la Présidence et par le Ministère de l'Economie et des Finances qui seront ensemble à l'origine de la désignation de l'équipe de direction de la Société.

5.4. La Société de l'Etat pourra réaliser seulement des opérations d'endettement avec autorisation préalable et conformité du Ministère de l'Economie et des Finances.

SIXIÈMEMENT.- BÉNÉFICES FISCAUX

Si Saragosse est désignée siège de l'Exposition internationale, les trois Administrations seront à l'origine des normes juridiques nécessaires pour établir des bénéfices fiscaux similaires à d'autres évènements récemment célébrés en Espagne.

SEPTIÈMEMENT. ENGAGEMENT D'EXÉCUTION

Chacune des Administrations signataires, selon les termes établis par la Convention de Collaboration à laquelle le premier point de ce Protocole Général fait référence, adoptera les mesures précises pour que dans leurs Budgets annuels respectifs ils établissent des enveloppes budgétaires nécessaires pour rendre possible l'engagement, l'exécution et la réception des projets en relation avec ce Protocole avec pour date limite de toutes les démarches précédentes le 30 avril 2008.

Les administrations signataires porteront la ratification de ce Protocole Général à la connaissance des organismes du gouvernement.

À Madrid, le 26 de novembre 2004

LA PREMIÈRE VICE-PRÉSIDENTE ET MINISTRE DE LA PRÉSIDENTE DU GOUVERNEMENT ESPAGNOL

Son Excellence Mme. M^a Teresa Fernández de la Vega

SON EXCELLENCE MR LE PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT D'ARAGON

Son Excellence Mr. Marcelino Iglesias Ricou

LE MAIRE DE SARAGOSSE Son Excellence Mr. D. Juan Alberto Belloch JulbeBas

ANNEXE N° 3

LA LOI SUR LES ALLEGEMENTS FISCAUX – ENGAGEMENTS DE LA PART DES AUTORITES REGIONALES ET LOCALES – ENGAGEMENT DE LA PART DU GOUVERNEMENT ESPAGNOL – PRINCIPAUX OBJECTIFS DE L'EXPOSITION. (Source : EXPO AGUA 2008 mémorandum, BOR 2004)

Loi sur les allègements fiscaux

L'initiative privée a été présente dans le projet de l'Expo Zaragoza 2008 dès les premiers moments, en collaborant à la définition du projet, à sa promotion et à son financement, par l'incorporation à des groupes de travail du Consortium Pro Expo Zaragoza 2008. En plus des nombreux accords de collaboration déjà signés avec le Consortium, la participation de l'initiative privée dans l'exposition sera encouragée par la Loi sur les allègements fiscaux. Par cette loi, les activités réalisées en Espagne par des états étrangers ou par des organismes internationaux ayant un lien direct avec l'Expo Zaragoza 2008, bénéficieront du même traitement fiscal que l'état espagnol. Elle sera aussi appliquée à la Mairie de Saragosse et à la Société Organisatrice de l'Exposition. Les personnes et les sociétés collaboratrices de l'Expo Zaragoza 2008 bénéficieront d'une considération particulière pour faciliter leur contribution à cet événement. Cette loi sera uniquement appliquée aux activités liées aux travaux de préparation, de construction et de gestion de l'Expo Zaragoza 2008.

Engagements de la part des autorités régionales et locales

- Le Gouvernement d'Aragon et la Mairie de Saragosse seront responsables du développement et du suivi du projet d'exploitation du lieu d'exposition. - Les autorités régionales et municipales réaliseront les accès au site de l'exposition et les branchements de l'eau, du gaz et de l'électricité nécessaires.
- Les autorités régionales et municipales réaliseront les accès au site de l'exposition et les branchements de l'eau, du gaz et de l'électricité nécessaires.
- Elles auront la responsabilité d'améliorer de nombreuses infrastructures : voie ferroviaire régionale, transports publics.
- À La Mairie achètera les terrains pour l'emplacement et les parcelles adjacentes d'un total de 140 hectares. Elle deviendra propriétaire de ces terrains jusqu'à ce que Saragosse soit nommée siège de l'Exposition 2008.
- La Mairie assume aussi la responsabilité d'améliorer les rives de l'Èbre. Elle entreprendra les améliorations des rivières de la ville et réalisera les passerelles nécessaires.

Engagements de la part du gouvernement espagnol

- Amélioration des infrastructures

L'état assume la responsabilité d'une série importante d'infrastructures telles que les accès routiers à la ville (rocares et voies rapides), l'amélioration des services des chemins de fer avec plusieurs lignes de TGV et l'amélioration des services de l'aéroport. La majeure partie de ces engagements sont déjà commencés, en travaux ou en projets avancés.

- Adoption d'une Loi sur les allègements fiscaux

Grâce à cette loi, les personnes et sociétés collaborant avec l'Expo 2008 auront droit à une considération particulière pour faciliter leur contribution à cet événement. Cette loi sera uniquement appliquée aux activités en relation avec les travaux de préparation, de construction et de gestion de l'Expo Zaragoza 2008.

- Garantie de privilèges spéciaux aux Commissaires de Section pour exercer leurs fonctions de représentation et de gestion

Les Commissaires de Section, les Commissaires Adjoints et les Directeurs de Pavillons

bénéficieront de privilèges décrits dans le Règlement Spécial numéro 11.

- Coordination du Plan de Sécurité

Principaux objectifs de l'Exposition

- Promouvoir une nouvelle culture de l'eau, liée au développement durable.

Une nouvelle culture basée aussi bien sur les avancées technologiques et utilisations que sur les formules renouvelées de gestion et de concertation sociale.

- Intégrer les différentes visions sectorielles de l'eau.

Pour une gestion équitable et durable des ressources en eau, il faut que les sociétés et leurs institutions, loin des travaux sectoriels préliminaires, s'ouvrent et considèrent de façon complète les changements des aspects hydrologiques, politiques, socioéconomiques, sociaux et culturels qui déterminent la bonne gestion des ressources hydriques. En définitive, la bonne gestion de ces ressources ne sera possible qu'en tenant compte de la dynamique des systèmes naturels, des systèmes humains et leurs interactions, et en prenant comme base l'unité de bassin.

- Rendre propice la contribution significative de chacun.

Les pays auront l'occasion d'exposer et de célébrer leurs meilleures expériences, réussites et innovations liées à l'eau.

Pour que l'absence de ressources économiques ne constitue pas un obstacle, l'Organisation de l'Expo Zaragoza 2008 sera très attentive aux pays en voie de développement dont la participation est déterminante.

On favorisera également la participation des institutions et organismes internationaux, de la communauté scientifique, des gestionnaires publics, des entreprises privées et des associations et organisations civiles non gouvernementales.

Objectifs spécifiques de l'Exposition

- Convertir l'Exposition en un grand acte de diplomatie publique sur le thème de "l'Eau et le Développement Durable"

La L'Expo Zaragoza 2008 veut être la référence mondiale du grand dialogue sur l'eau, le lieu de débat et de rencontre d'organismes internationaux, d'états, d'autorités locales, d'utilisateurs, d'ONG, d'opérateurs et de gestionnaires de l'eau..

- Être un lieu de rencontre des institutions impliquées dans le thème avec les gens du monde entier

Mener le citoyen aux grands débats de la communauté internationale, ayant lieu durant les discussions des grands organismes internationaux et les grands forums politiques, sociaux et économiques.

Profiter de la diffusion de l'évènement pour faire prendre conscience des problèmes et des solutions liés à l'eau.

- Profiter de la diffusion de l'évènement pour faire prendre conscience des problèmes et des solutions liés à l'eau.

Faire connaître aux visiteurs les problèmes liés à l'eau et sa relation avec le développement durable

Aider les visiteurs à comprendre le cycle de l'eau sur la Terre et le défi mondial de sa gestion correcte.

Les Expositions Internationales fournissent d'excellentes occasions pour aborder la dimension éducative et sociale, à partir des manifestations culturelles les plus diverses ayant une haute qualité esthétique. Tout ceci en agissant sur le système des valeurs éthiques et symboliques, facteurs qui, n'étant pas intangibles et difficiles à déchiffrer et mettre en place, cessent d'être significatifs dans le processus de l'amélioration de la gestion des ressources hydriques.

- Montrer les solutions et les bonnes pratiques existant dans différents pays.

Regrouper et faire connaître les exemples de bonnes pratiques dans tous les pays

participants et leurs expressions culturelles et artistiques.
Regrouper et faire connaître les exemples de participation citoyenne et populaire dans la génération de bonnes pratiques au niveau de l'usage de l'eau et au niveau de l'éducation vers un futur durable.
Faciliter l'accès à l'information et la participation publique dans des thèmes en rapport avec l'eau.
Diffuser la connaissance des mesures de prévention et de protection pour un usage durable de l'eau et aborder le thème du manque d'eau.
Promouvoir la diffusion de technologie et la capacité de développement des ressources d'eau non conventionnelles et les technologies de conservation.

- Encourager l'articulation institutionnelle de réseaux permettant des avancées dans tous les domaines.

Faciliter la collaboration entre secteur public et privé.
Encourager et promouvoir l'échange de connaissances et le transfert de technologie. Aider à la promotion d'une coordination effective entre les différents organismes internationaux et intergouvernementaux en instaurant un cadre de relations et d'accords.

- Appuyer la mise en place et/ou le développement postérieur de réseaux de contrôle nationaux, de bases de données sur l'eau et d'indicateurs nationaux importants.

ANNEXE N° 4

PLAN DE COMMUNICATION ET MARKETING EN FAVEUR DE L'EXPOSITION AUPRÈS DU B.I.E. 2004

- 1 LES VALEURS DIFFÉRENTIELLES
- 2 L'INTÉRÊT PRIORITAIRE DE L'ONU CONCERNANT LE THÈME DE L'EAU
- 3 LA VISION INNOVATRICE DU MONDE PROPOSÉE PAR L'EXPO SARAGOSSE 2008
- 4 LE RESPECT DE LA VOLONTÉ DES PAYS LORS DE LA PARTICIPATION
- 5 LES AIDES DESTINÉES AUX PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT
- 6 UN TRÈS GRAND NOMBRE DE VISITEURS GARANTI
- 7 LE SOUTIEN INCONDITIONNEL DU GOUVERNEMENT ESPAGNOL
- 8 LA GRANDE PARTICIPATION DES CITOYENS ET UN SOUTIEN SOCIAL UNANIME
- 9 LA CAPACITÉ D'ORGANISATION ET D'ENTREPRISE DÉMONTRÉE
- 10 LA RELATION HISTORIQUE AVEC L'EAU ET LA GESTION DE L'EAU
- 11 UNE VILLE SENSIBLE FACE À L'ENVIRONNEMENT
- 12 L'EMPLACEMENT PRIVILÉGIÉ
- 13 LA PROXIMITÉ DE L'AÉROPORT ET DU TRAIN À GRANDE VITESSE
- 14 L'ENCEINTE INTÉGRÉE DANS LA TRAME URBANISTIQUE
- 15 LA CONTRIBUTION GÉNÉREUSE DE L'ESPAGNE EN TANT QUE PAYS D'ACCUEIL
- 16 LES HÉBERGEMENTS POUR LES TRAVAILLEURS DES PAVILLONS INTERNATIONAUX
- 17 LE PLAN DE SÉCURITÉ DES VISITEURS ET DES INSTALLATIONS
- 18 LA DIFFUSION INTERNATIONALE À TRAVERS LA CHAÎNE EXPO TV
- 19 UN COÛT DE PARTICIPATION RAISONNABLE ET LIBRE CHOIX D'ENTREPRISES DE SERVICES
- 20 UNE OCCASION UNIQUE DE MONTRER VOTRE PAYS

ANNEXE N° 5

TRIESTE EXPO 2008

RÉGÉNÉRATION DU PORT – WATERFRONT MODERNE



1. UNE EXPOSITION INTERNATIONALE À TRIESTE EN 2008

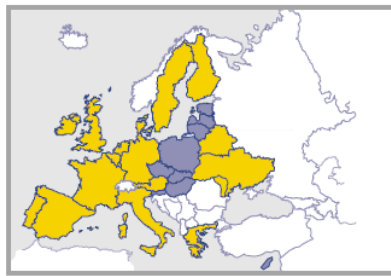
Trieste est le candidat italien pour l'Exposition Internationale de 2008. Le thème de l'Expo est la mobilité de la connaissance, une réflexion sur l'importance de Trieste en tant que port commercial et centre international de la recherche scientifique. L'exposition durera trois mois, du 1er juin au 31 août 2008, une période caractérisée par des conditions météo optimales, avec peu de précipitations et une température moyenne de 27°C. On prévoit que Trieste Expo attirera au moins 5 millions de visiteurs. L'Italie est le quatrième pays le plus visité du monde. En 2002, elle a accueilli près de 40 millions de visiteurs étrangers, pour la plupart l'été. Venise, qui se trouve à une petite heure de distance en voiture, attire à elle seule près de 10 millions de visiteurs par an (étrangers et italiens). La plupart sont intéressés par les attractions culturelles. Trieste Expo attirera des visiteurs provenant d'Italie, mais aussi d'Autriche et d'Allemagne, qui ont toujours considéré l'Italie comme une destination pour leurs grandes vacances. Trieste Expo accueillera également de nouveaux visiteurs originaires d'Europe orientale, notamment des pays voisins (Slovénie, Croatie, mais aussi Hongrie, Serbie, Bosnie-Herzégovine, Kosovo, Monténégro, Macédoine et Bulgarie).



2. LA MATURATION D'UNE IDÉE

L'idée d'une Exposition Internationale à Trieste a été lancée en 1999 par d'importantes personnalités du monde économique, universitaire et professionnel de la ville. Après avoir vécu pendant environ 50 ans comme ville de frontière, grâce à l'ouverture de l'Union Européenne à dix nouveaux pays d'Europe de l'Est en 2004, Trieste a l'opportunité unique de recouvrer son importance en tant que port, et son rôle international de carrefour culturel au cœur de l'Europe. L'importance de cette ville en tant que centre scientifique et culturel – elle accueille plus de 70 institutions scientifiques, y compris le célèbre *Centre International de Physique Théorique* – fait de Trieste un lieu idéal pour le plus grand événement culturel du monde. En outre, Trieste dispose d'un site unique pour accueillir l'Expo 2008 : le "Vieux Port", situé au cœur de la ville. Ce quartier, en déclin depuis quelques années, pourra revivre grâce au rôle de catalyseur de l'Expo et redevenir le centre vibrant de la ville. Les édifices de l'Expo pourront être réutilisés pour de futures initiatives économiques et culturelles. L'Expo sera le catalyseur du développement économique et culturel de la ville, une valeur durable pour les générations à venir. En 2002, le Conseil Municipal, le Conseil provincial et la Chambre du Commerce locale ont contribué concrètement à ces ambitions en fondant Trieste Expo Challenge, une société chargée de promouvoir la candidature de Trieste.

La visite du Président de la République italienne Carlo Azeglio Ciampi au Collège du Monde Uni de Trieste



Les Etats membres de l'Union européenne
AUTRICHE, BELGIQUE, DANEMARK, ESPAGNE, FINLANDE, FRANCE, ALLEMAGNE, GRÈCE, IRLANDE, ITALIE, LUXEMBOURG, PAYS-BAS, PORTUGAL, ROYAUME-UNI SUÈDE

Nouveaux Etats membres de l'Union européenne à compter de mai 2004
CHYPRE, ESTONIE, LETTONIE, LITUANIE, MALTE, POLOGNE, RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, SLOVAQUIE, SLOVÉNIE, HONGRIE



6. LE CADRE LÉGISLATIF, ORGANISATIONNEL, OPÉRATIONNEL ET FINANCIER DE TRIESTE EXPO 2008

Le Gouvernement italien soutient pleinement la candidature de Trieste à l'Expo 2008. Il a adopté une loi visant à soutenir financièrement la campagne de la candidature de Trieste et à favoriser les investissements pour la réalisation d'infrastructures en cas d'adjudication. Au niveau local, la Province, la Commune de Trieste et la Chambre de Commerce sont actionnaires de Trieste Expo Challenge SCpA, la société en charge des aspects opérationnels de la candidature. L'Autorité portuaire de Trieste et le Conseil régional du Frioul Vénétie Julienne sont représentés au sein du Conseil d'administration de cette société.

Un comité national Trieste Expo 2008 Italie sera constitué en cas d'adjudication de l'Expo à l'Italie. Le président de ce comité sera un commissaire général nommé par le Gouvernement, qui devra superviser la gestion stratégique de l'organisation de l'Expo et coordonner la mise en oeuvre des projets prévus par le dossier de candidature.

Les prévisions relatives aux coûts et aux recettes montrent la faisabilité de Trieste Expo 2008 Italie.

Les recettes envisagées se chiffrent à 125 millions d'euros (vente des billets) et à 50 millions d'euros (autres sources, y compris parrainages, redevances, autres donations et subventions). Les coûts opérationnels se chiffrent à 157 millions d'euros, soit un résultat de 2,5 millions d'euros HT.

Le Vieux Port de Trieste

3. TRIESTE EXPO 2008: UNITÉ POLITIQUE POUR UN PORTE-DRAPEAU NATIONAL



La République d'Italie



Région Autonome Frioul Vénétie Julienne



La Province de Trieste



La Commune de Trieste



La Chambre de commerce, d'industrie et d'artisanat de Trieste

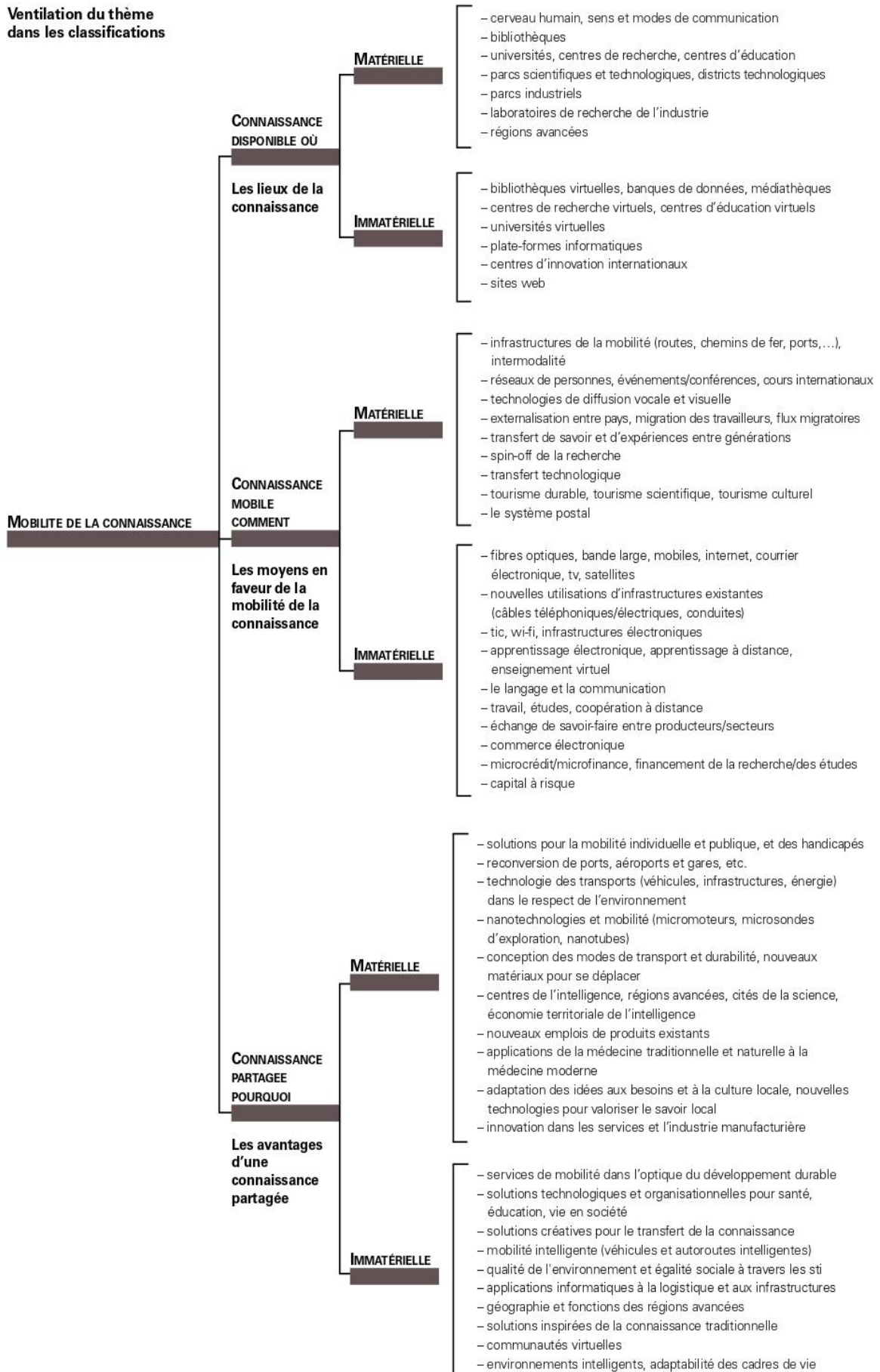
Compte-rendu du Conseil des ministres de vendredi, le 23 janvier 2004

Après l'exposition du Ministre des Affaires Etrangères, M. Frattini, le Conseil des ministres a confirmé son soutien déterminé à la candidature italienne de Trieste comme siège de l'Exposition Internationale de 2008 sur le thème "Mobilité de la connaissance", en réaffirmant la forte volonté politique de couronner par un succès la campagne électorale qui se terminera en 2004, avec le vote à Paris au sein de l'Assemblée Générale du Bureau International des Expositions. A l'unanimité, les ministres se sont déclarés convaincus de la validité du projet italien d'Expo 2008 et se sont engagés, chacun sur la base de ses compétences, à déployer tous les moyens et les ressources nécessaires à la réalisation de l'Exposition Internationale, en assurant ainsi la cohésion collégiale enregistrée dans le cadre de la réunion de coordination interministérielle au niveau de hauts fonctionnaires, inaugurée le 21 janvier dernier par le ministre Frattini auprès du ministère des affaires étrangères.

La candidature de Trieste a reçu d'emblée le soutien de tous les partis politiques. La décision de poser la candidature de Trieste à l'Expo 2008 a été prise par Riccardo Illy, membre d'un parti de centre-gauche et Maire de Trieste de l'époque, et par Roberto Antonione, membre d'un parti de centre-droite et, à l'époque, Président de la Région Frioul Vénétie Julienne. Le Conseil provincial et la Chambre de Commerce ont accueilli cette idée avec enthousiasme. Le Gouvernement a rapidement donné son soutien, créant un Comité de coordination national qui inclut le Premier Ministre et d'autres importants Ministres. Le Parlement a récemment approuvé un crédit budgétaire de 2 millions d'euros pour soutenir la campagne de Trieste en faveur de sa candidature. Des enquêtes ont montré que l'idée de Trieste Expo n'est pas seulement partagée par les élites politiques. Le grand public est également enthousiaste: à l'occasion d'une récente enquête, 90% des Triestins ont exprimé leur soutien en faveur de la candidature. Ce sentiment est également partagé par les groupes d'intérêts. La communauté scientifique et économique a marqué son enthousiasme pour le projet, en particulier pour le thème *de La mobilité de la connaissance*, auquel elle entend apporter une contribution spéciale. Les syndicats et les écologistes ont également exprimé leur soutien, ainsi que les représentants des États voisins, notamment la Slovénie et la Croatie, qui voient en l'Expo une opportunité de développement pour leurs pays respectifs.



**Ventilation du thème
dans les classifications**



au niveau national et international. A partir de 2007, l'objectif sera de fournir des informations concrètes sur l'Expo (pays participants, interprétation des thèmes, etc.). Puis, en 2008, il conviendra d'attirer les visiteurs. Les actions destinées au grand public incluront la préparation et la distribution de matériel d'information, un programme international destiné aux écoles, la mise en place d'un centre d'appels et une exposition itinérante qui se tiendra dans les principales villes nationales et internationales quelques mois avant l'ouverture de l'Expo 2008.

Le thème de l'Expo et la position de la ville permettront une participation active des institutions nationales et internationales à ce programme de communication. Ces institutions incluent les universités, les parcs scientifiques, les organisations de recherche, les entreprises, les sociétés commerciales et les agences de développement économique.

Trieste Expo a créé une équipe spécialement chargée de coordonner la stratégie et la mise en œuvre des communications. Le cas échéant, elle les sous-traite à des agences de communication spécialisées. Plusieurs activités ont déjà été mises en œuvre, et les emblèmes et logos font actuellement l'objet d'une procédure d'enregistrement et de protection des droits d'auteur.

Le public de Trieste souhaite la bienvenue à la Mission d'Enquête du BIE, mars 2004

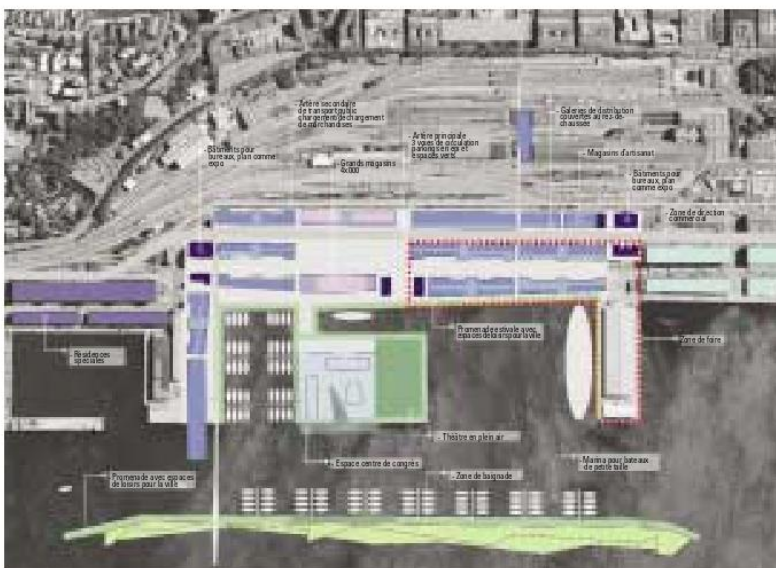




L'enceinte de l'Expo et la ville



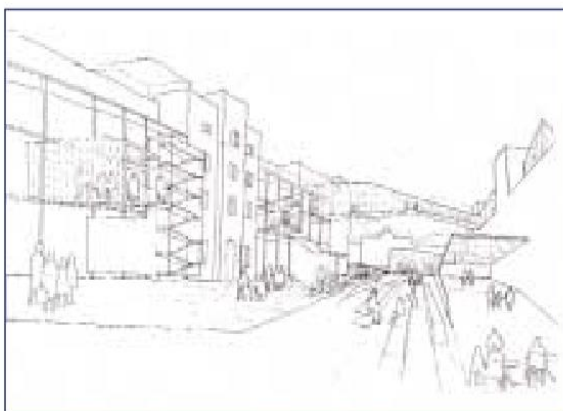
Plan de l'espace exposition



Projet d'utilisation après l'Expo: affectations



Croquis:
les avenues internes



Croquis:
espace détente



**TRIESTE
EXPO
2008**



**Su schermo EXPO marketing -
communication**

il nostro sistema di Realtà Virtuale
stand italiano al Parc des
Expositions di Parigi

La Realtà Virtu

il dettaglio del
master plan del
progetto dell'EXPO
nel sito attuale del
Porto Vecchio e la
città di Trieste in
tre dimensioni sullo
sfondo.

